



Impressions d'élue

Démocratie virtuelle

Notre peuple n'en pouvait plus de l'hyper présidence sarkozienne des années 2007/2012, des reculs démocratiques, de la complicité affichée entre le monde de l'argent et les cercles du pouvoir politique. Un renouveau démocratique était attendu avec le nouvel exécutif. Malheureusement, plus les mois passent, plus l'idée même de ce renouveau s'éloigne. Durant dix ans, alors dans l'opposition, les groupes socialistes au Parlement ont dénoncé avec nous la dérive présidentialisée des institutions, notamment pendant les débats relatifs à la réforme constitutionnelle de 2008. D'ailleurs, en 2010, l'actuel président socialiste de la commission des Lois à l'Assemblée nationale avait publié un article dans lequel il écrivait : « *L'Assemblée nationale est devenue une machine à fabriquer des lois. Elle est tellement sollicitée qu'elle atteint ses limites. Le recours abusif du gouvernement à la procédure accélérée tient toute sa place dans la dégradation aujourd'hui observée. C'est une inflation législative qu'il faut combattre si nous voulons être utiles à nos concitoyens...* ». Aujourd'hui, lui et ses camarades acceptent sans broncher l'excès législatif, la multiplication des procédures accélérées, le recours, à l'Assemblée nationale, du temps programmé qui tue le droit d'amendement. Au Sénat, l'utilisation du vote bloqué sur l'ANI a souligné, de façon caricaturale, la volonté du gouvernement de refuser le temps du débat. Entre le 21 octobre et le 7 novembre, le Sénat examine : la loi de programmation militaire, la loi sur le logement, celle sur les retraites et celle sur l'économie sociale et solidaire. Ce n'est pas sérieux ! La démocratie parlementaire devient une démocratie virtuelle ! Pour autant, si la combinaison du mode de scrutin et l'organisation du débat parlementaire vise à réduire l'expression pluraliste et le débat d'idées à l'Assemblée nationale, ceux-ci demeurent encore vivaces au Sénat, assemblée qui, rappelons-le, n'est pas élue au suffrage universel direct ; c'est un élément de preuve du dysfonctionnement de nos institutions... L'une des missions conférées par le peuple aux nouveaux dirigeants était la réconciliation entre représentants et représentés, entre le peuple et la politique. Le chemin emprunté aujourd'hui est dangereux ! Il renforce ce sentiment d'une oligarchie coupée des réalités vécues, nourrissant, à son tour, le fatalisme et la désillusion. Et il fait le lit du FN. Pour notre part, nous assumerons nos responsabilités pour que le Parlement, donc le peuple, ne soit pas bâillonné !

Éliane Assassi, présidente du groupe CRC,
sénatrice de Seine-Saint-Denis.



JOURNÉES D'ÉTUDE À AURAY

À l'invitation de Michel Le Scouarnec, les Journées d'étude des parlementaires du Front de gauche se sont tenues à Auray, les 25 et 26 septembre derniers. Elles ont été l'occasion de découvrir ce territoire breton autour d'un temps commun de réflexions et d'échanges. Des ateliers thématiques ont permis également aux membres du groupe CRC de rencontrer la population locale et de lui témoigner de leur engagement à ses côtés. « Cette après-midi de rencontres fut un moment riche de partage et de discussion sur notre action, et la manière dont les valeurs communistes que nous défendons sont perçues par nos concitoyens, s'est félicité le sénateur du Morbihan. "La grande chose de la démocratie, c'est la solidarité", écrivait Victor Hugo. La solidarité d'une nation, la solidarité entre les générations, la solidarité envers les plus démunis, la solidarité entre les territoires... autant de propositions qui constituent pour les parlementaires communistes et du Front de gauche que nous sommes, une formidable capacité d'action. Pour que l'humain prime sur l'austérité et la financiarisation de notre société, notre voix de solidarité est le meilleur pansement face aux hémorragies, notamment les plus extrêmes qui nous sont annoncées. »

INSTANTANÉES

Dans cette page



Michel Le Scouarnec



Paul Vergès

PAUL VERGÈS

estime plus que jamais qu'il est nécessaire de mettre en œuvre un nouveau mode de développement pour la Réunion, après la publication d'une récente étude de l'INSEE qui a, une nouvelle fois, mis en avant la situation sociale de l'île. Les chiffres sont éloquentes : 343.000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté monétaire, soit 42 % de la population réunionnaise contre 14,1 % en métropole et 24,1 % pour le département métropolitain le plus concerné. La précarité concerne toute la population : la moitié des jeunes de moins de 20 ans est en situation de pauvreté en 2010. Or 34 % de la population réunionnaise a moins de 20 ans ; chez les seniors de 65 ans et plus, 42 % vivent en dessous du seuil de pauvreté. Une situation qui s'explique par l'ab-

sence d'emplois : près de la moitié (43 %) des 15/64 ans occupe un emploi contre 64 % en France métropolitaine. Le taux de chômage avoisine les 30 % au 2e trimestre 2012 : trois fois plus élevé qu'en métropole et deux fois plus élevé que celui des Pyrénées-Orientales, département le plus concerné dans l'Hexagone. Rapportées à la population, les dépenses brutes du RSA « socle » (RMI, API et RSO dans les DOM) représentent 455 € par habitant en 2010, soit deux fois la dépense de la Seine-Saint-Denis, premier département métropolitain pour cette dépense avec 240 € par habitant.

CÉCILE CUKIERMAN

s'est rendue, le 10 octobre, au centre de Météo France couvrant la région stéphanoise, situé à Andrieux-Bouthéon. Dans le cadre des restructurations de l'entreprise,

la fermeture du centre est annoncée pour 2016. « Cette fermeture serait une catastrophe en terme humain, mais aussi pour la qualité du service public de météorologie, estime-t-elle. Dans le département de la Loire, le réseau autoroutier est un des plus élevés en altitude de France, l'agglomération de Saint-Étienne est l'agglomération la plus haute, la précision locale est une nécessité pour la sécurité des personnes tout au long de la période hivernale. La fermeture de ce centre aurait également des conséquences désastreuses pour les prévisions apportées à l'agriculture tout au long de l'année. » La sénatrice de la Loire a décidé d'interpeller le ministre du Développement durable pour empêcher cette décision.

initiatives

JOURNAL DU GROUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN ET CITOYEN



UNE VOIX DIFFÉRENTE
au Sénat

Numéro 86 - NOVEMBRE 2013



Austérité

*Suppressions
d'emplois*

Populisme

Précarité

Chômage

Colère

Fatalisme

*Casse
des services
publics*

Xénophobie

Cela ne peut plus durer Vite, une politique de gauche !



**Les métropoles, monstres
technocratiques au service du libéralisme**



Un financement solidaire
des retraites **est possible**

www.groupe-crc.org



*Non à la fermeture
des urgences de
l'Hôtel-Dieu*

L'économie bretonne sinistrée

La lettre à Jean-Marc Ayrault d'un sénateur révolté

Monsieur le Premier ministre

J'ai l'honneur de vous adresser ces quelques lignes qui traduisent ma colère et mes réflexions en lien avec la triste actualité bretonne. Gad, Doux... La Bretagne est « saignée ». Dans notre Région, le chômage s'étend massivement et nous interroge sur notre avenir. Nous vivons une ère nouvelle qui nous inquiète beaucoup, car tout montre que le capitalisme mondialisé, c'est tout le contraire d'une visée humaniste. La compétitivité est sans limites : telle qu'elle est comprise, ça veut dire liquider du personnel, licencier, dégraisser, et pour celles et ceux qui restent, des pressions organisationnelles telles qu'elles peuvent rendre les gens malades, suicidaires. Ce que l'on appelle la compétitivité est une réalité tragique. Pour s'en sortir, il faut d'urgence inventer une autre voie. La vraie compétitivité d'entreprise consisterait à la réformer, à donner la parole et de l'autonomie à celles et ceux qui y travaillent. Les Hommes et les Femmes qui créent les richesses de ce pays ne doivent pas être traités comme des robots, ou des kleenex. Les travailleurs d'une même entreprise sont des acteurs solidaires et responsables d'une même communauté de destin. Il est temps de construire un autre chemin même si le pouvoir de l'argent-roi paraît invincible, comme si c'était normal. Résignation et soumission ne peuvent que nous conduire à la catastrophe. L'opinion publique est hébétée, privée d'avenir de rêve et d'utopie. L'angoisse du présent empêche de croire qu'une autre politique est possible. Comme l'a dit Jean Mouzat, un agriculteur, tout se tient. Il y a à chaque fois la même volonté de réaliser toujours plus de bénéfices. Ainsi, Doux a créé un séisme dans la filière volailles tout en empochant des Millions d'euros d'aides publiques. Ce système est à bout de souffle, il conduit à la faillite d'entreprises et aux licenciements massifs et abusifs. La fermeture programmée de l'usine GAD constitue une nouvelle catastrophe dans la grave crise que traverse la filière agroalimentaire bretonne. Une fois encore, c'est plus de 1 000 salariés qui se retrouvent pris à la gorge avec des propositions de reclassement inacceptables vers l'Italie, la Roumanie ou encore l'Autriche ! Le Gouvernement doit s'opposer à tous les licenciements boursiers et mettre en place de nouveaux dispositifs de régulation et un système de sécurité Emploi-Formation. La Bretagne est « saignée » depuis plus d'un an ! C'est un désastre économique et social. Des mesures s'imposent d'urgence pour éviter la multiplication de drames humains. Mais elles doivent être accompagnées de réflexions approfondies pour construire un nouveau modèle breton de développement qui soit solidaire et durable. Il faut ouvrir une ère nouvelle qui nous sorte des ornières du vieux monde capitaliste qui d'un côté permet l'évasion fiscale à grande échelle (chaque année : 40 Milliards pour la France, 1 000 Milliards pour l'Europe), et qui jette par-dessus bord hommes, femmes et enfants par millions. La Bretagne est en attente d'un vrai changement. Tout notre pays l'a espéré. Vous ne pouvez plus poursuivre la politique « des rustines » ; elles ne tiendront pas. La preuve par Gad, Doux... Remettons de l'humanité au cœur de notre modèle de développement. Monsieur le Premier ministre, la situation est grave. Le peuple est en souffrance. Le gouvernement doit agir et résister à la dictature des marchés financiers. Veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments républicains.

Michel Le Scouarnec, lettre à Jean-Marc Ayrault, 15 octobre 2013.

Il faut ouvrir une ère nouvelle qui nous sorte des ornières du vieux monde capitaliste.

Si notre proposition de loi avait été votée...

Groupes démographiques (en habitants)	Dotation de base (en euros d'aides)	Montant par habitant (en euros)	Effets de la proposition de loi				
			Dotation de base (en euros d'aides)	Montant par habitant (en euros)	Augmentation du montant par habitant	Augmentation du montant de la dotation (en euros d'aides)	Augmentation moyenne par commune (en euros)
0 à 499	20.44	64.46	475.0	10.413	+ 61 %	181.2	+ 9 617
500 à 999	360.7	68.43	540.9	10.413	+ 52 %	128.9	+ 28 430
1 000 à 1 999	511.3	73.72	704.1	10.413	+ 38 %	102.2	+ 39 679
2 000 à 3 499	469.2	82.46	621.7	10.413	+ 26 %	131.8	+ 36 910
3 500 à 4 999	353.2	87.32	487.2	10.415	+ 19 %	69.9	+ 70 084
5 000 à 7 499	427.3	91.42	487.1	10.415	+ 14 %	30.0	+ 77 430
7 500 à 9 999	316.1	98.12	346.1	10.413	+ 9 %	22.4	+ 64 740
10 000 à 14 999	412.9	98.78	404.7	10.413	+ 3 %	4.7	+ 24 307
15 000 à 19 999	319.7	107.69	324.4	10.417	+ 1 %		

« Il semble bel et bien qu'à part une recherche d'économies à tout prix sur la politique sociale de la nation, les mesures contenues dans le texte généralisant le RSA ne visaient aucunement à assurer une plus grande justice fiscale et sociale. C'est en ce sens que nous vous invitons, par la présente proposition de loi, à rendre toute sa pertinence à la solidarité nationale qui doit s'exprimer à l'endroit des allocataires du revenu de solidarité active. L'article 1^{er} de la présente proposition de loi vise donc à revenir sur l'intégration du RSA dans le calcul de la prime pour l'emploi. L'article 2 dégrève de nouveau d'office de la taxe d'habitation les allocataires du revenu de solidarité active et l'article 3 entraîne pour eux l'exonération d'office de la contribution à l'audiovisuel public. Enfin, l'article 4 emporte création des nouvelles recettes nécessaires pour compenser l'accroissement des prélèvements sur recettes découlant des deux premiers. »

Thierry Foucaud,
proposition de loi relative au renforcement
de la justice fiscale, 5 septembre 2013.

Dans cette page



Thierry Foucaud

« Il est urgent pour l'audiovisuel public de redéfinir ses ambitions : ambitions culturelles et de création ; ambitions pour l'information, l'investigation, l'éducation ; ambitions industrielles, pour saisir toutes les occasions de la révolution des réseaux numériques et informationnels. Pour y répondre, l'audiovisuel public a besoin d'une indépendance retrouvée, tout d'abord à l'égard des logiques de marché qui le tirent vers l'audimat, la normalisation culturelle et une mise en concurrence appauvrissante. Tout cela ne peut se faire, à nos yeux, sans déranger les règles du jeu du marché actuel, afin d'en reconstruire de nouvelles. La rupture forte que nous ne cessons de réclamer est devenue un impératif, car l'audiovisuel public n'a cessé de s'affaiblir politiquement et financièrement depuis l'adoption de la loi du 8 mars 2009. »

Pierre Laurent, projet de loi relatif à l'audiovisuel public, 1^{er} octobre 2013.

LES 20 SÉNATEURS DU GROUPE CRC : Éliane ASSASSI, sénatrice de Seine-Saint-Denis, présidente du groupe CRC ; Marie-France BEAUFILS, sénatrice d'Indre-et-Loire ; Michel BILLOUT, sénateur de Seine-et-Marne ; Éric BOCQUET, sénateur du Nord ; Laurence COHEN, sénatrice du Val-de-Marne ; Cécile CUKIERMAN, sénatrice de la Loire ; Annie DAVID, sénatrice de l'Isère, présidente de la commission des Affaires sociales ; Michelle DEMESSINE, sénatrice du Nord ; Évelyne DIDIER, sénatrice de Meurthe-et-Moselle ; Christian FAVIER, sénateur du Val-de-Marne ; Guy FISCHER, sénateur du Rhône ; Thierry FOUCAUD, sénateur de Seine-Maritime, vice-président du Sénat ; Brigitte GONTHIER-MAURIN, sénatrice des Hauts-de-Seine, présidente de la délégation aux Droits des femmes ; Pierre LAURENT, sénateur de Paris, secrétaire national du PCF ; Gérard LE CAM, sénateur des Côtes-d'Armor ; Michel LE SCOUARNEC, sénateur du Morbihan ; Isabelle PASQUET, sénatrice des Bouches-du-Rhône ; Mireille SCHURCH, sénatrice de l'Allier ; Paul VERGÈS, sénateur de La Réunion ; Dominique WATRIN, sénateur du Pas-de-Calais.

Journal du groupe communiste républicain et citoyen. Palais du Luxembourg, 75291 Paris Cedex 06. Tél. : 01 42 34 21 24 - Fax : 01 42 34 38 11. www.groupe-crc.org / crc@senat.fr
Directeur de la publication : Marc Haignue. Rédaction en chef et conception : Emmanuel Raynal. Création graphique et mise en page : Mustapha Boutadjine. ISSN : 1962-5766.





À NOTRE AVIS

Par **Gérard Le Cam**, sénateur des Côtes-d'Armor.

Pour nos communes rurales

J'ai eu l'honneur de défendre en séance la proposition de loi de notre groupe visant à « un traitement équilibré des territoires par une réforme de la Dotation globale de fonctionnement », le 10 octobre dernier. Notre PPL visait à apporter aux communes rurales de moins de 20 000 habitants l'oxygène financier dont elles ont besoin pour faire face aux multiples charges de fonctionnement qui les paralysent et parfois les découragent d'entreprendre. Il s'agissait également d'apporter une réponse adaptée à la juste revendication de l'Association des Maires Ruraux de France qui, depuis longtemps, dénonce l'inégalité de traitement des communes, en matière de dotations d'État : 64 euros de DGF par habitant en moyenne pour le rural et 128 euros pour l'urbain. L'article premier de notre PPL contribuait à réduire l'écart actuel de 1 à 1,24 en cinq ans, afin d'effectuer une montée en puissance progressive et de tenir compte des contraintes budgétaires du moment. Le financement de cette mesure (181 millions d'euros la première année, 889 millions en

2018) était obtenu par une modeste augmentation de l'imposition sur les sociétés (33,33 % à 34 %) afin de créer un effet « gagnant-gagnant », l'argent des communes étant aussitôt réinjecté vers les PME locales et les entreprises. Nous avons souhaité éviter un financement par péréquation horizontale entre l'urbain et le rural pour éviter tout blocage par les élus des grandes villes qui, pour certaines, ne sont pas très riches non plus.

Sans opposer territoires ruraux et territoires urbains qui sont interconnectés et complémentaires, j'ai souhaité rappeler à la Haute assemblée les multiples charges de fonctionnement qui caractérisent la ruralité : les nouveaux rythmes scolaires (150 euros par enfant) ; le très haut débit (environ 450 euros pour les communes et communautés par prise) ; la voirie très coûteuse et très sollicitée (25 à 30 000 euros le km) ; l'abandon progressif de l'ATESAT ; les agences postales ; les transports scolaires ; la perte de valeur des attributions de compensation non indexées ; la baisse des dotations départementales, régionales, de l'État (-4,5 milliards d'euros). Les

surcoûts pour nos administrés (absence de transports en commun, distances accrues pour les courses, le médecin, le travail...) et enfin, la difficulté à augmenter les impôts face à une population aux revenus souvent modestes que nous côtoyons au quotidien. L'ensemble de ces charges est reconnu par tous et permet de relativiser l'écart de dotation trop souvent justifié par les charges dites de « centralité » des grandes villes. Un autre débat justifie la pertinence de notre PPL, nous voulons croire que les communes rurales ont un avenir et que l'intercommunalité ne résoudra pas tout. La gestion démocratique de proximité, le lien social, la riche vie associative, la solidarité trouvent tout leur sens dans les communes autour des élus, de la mairie, du clocher, du club local sportif...

Le tableau joint ci-contre montre combien cette PPL aurait été utile aux communes rurales, ne serait-ce que pour couvrir les nouvelles charges citées ci-dessus. Mais la seule réponse qu'apporte le gouvernement aux collectivités locales est de faire leurs poches à hauteur de 1,5 milliard d'euros en 2014 et d'autant en 2015 pour financer les entreprises (CICE). L'opposition sénatoriale et le Parti socialiste n'ont pas cru bon de voter notre proposition en prétextant son coût et son mode de financement. Seule satisfaction, le gouvernement s'est engagé à étudier une refonte de la DGF dès le début de l'année 2014. Une occasion manquée de plus, qui cache la volonté de certains d'en finir avec les communes au bénéfice des EPCI, comme l'illustre la loi relative aux métropoles. La défense de la ruralité et des communes mérite qu'on s'y investisse, l'avenir proche saura nous le rappeler.

SOMMAIRE

Avec les métropoles, les territoires soumis à la logique libérale. Page 5

Le cumul fait de la résistance

L'inquiétante tergiversation du pouvoir sur le travail du dimanche

Le gouvernement refuse d'inscrire la réforme ferroviaire hors de la dérégulation européenne

Un petit pas pour les droits des femmes

La Défense nationale victime elle aussi de l'austérité

Impôt sur le revenu : les Français modestes trinquent

TRAVAIL LÉGISLATIF

Face à la crise du logement, le volontarisme de Cécile Duflot ne suffit pas. Page 10

Retraites : la régression n'est pas une fatalité

Une rentrée universitaire sous le signe de la pénurie

Les ambiguïtés de la fiscalité écologique

En Syrie, un chemin fragile pour la paix et la démocratie

Un moratoire pour la mise en œuvre des Plans de Prévention des Risques Technologiques

IDÉES IDÉAL

Nous refusons la fermeture des urgences de l'Hôtel-Dieu. Page 14

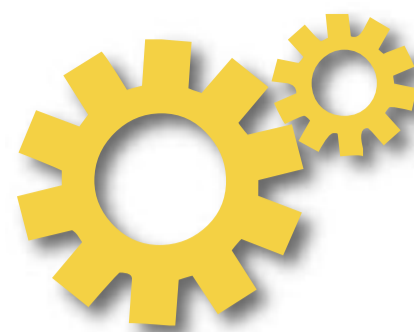
La maternité des Lilas doit rester aux Lilas

Le scandale des tribunaux délocalisés

Emploi : KEM-ONE ou le redressement improductif

Parlement bâillonné, démocratie virtuelle

BLOC NOTES



Le cumul fait de la résistance au Sénat

UMP, centristes, radicaux de gauche, et cinquante sénateurs socialistes : une étonnante majorité sénatoriale a expurgé de son contenu le projet de loi gouvernemental visant à limiter le cumul des mandats, une limitation défendue au contraire par le groupe CRC.

La limitation du cumul des mandats, c'est bon pour les autres, mais pas pour nous... Difficile de résumer autrement la position d'une surprenante majorité, rassemblant sur les bancs du Sénat édiles de droite et centristes, radicaux de gauche et une moitié des membres du groupe socialiste (dont son président, François Rebsamen), laquelle a vidé de sa substance, le 19 septembre 2013, le projet de loi du gouvernement visant précisément à limiter ce cumul. Réécrit à l'issue de son passage devant la Haute assemblée, le texte permet aux sénateurs de conserver un mandat exécutif local, de maire, ou de président de conseil général ou régional. Autant dire qu'il ne limite plus rien ! « Une majorité hétéroclite et conservatrice s'est opposée, avec la dernière énergie, à toute avancée significative et même au contenu initial du texte, regrettent les sénateurs communistes. Devant cette dénaturation du projet de loi, le groupe CRC n'a pu que voter contre un texte vidé de son contenu et dont il est certain qu'il sera incompris par l'opinion publique. Il est regrettable que le Sénat ait ainsi manqué le coche de la modernité et du renouveau démocratique ! » D'autant plus, considèrent-ils, que « l'exigence de démocratisation de la vie politique est forte dans notre pays, où, à juste titre, les citoyens-électeurs ont bien souvent l'impression que leurs aspirations, leurs attentes, ne sont ni entendues ni prises en compte. Dans la France du XXI^e siècle, il est inadmissible que l'exercice des

responsabilités publiques devienne le domaine privé, la chasse gardée de quelques professionnels de la politique. » Femmes, jeunes, ouvriers notamment : le cumul barre l'accès aux responsabilités électives à de nombreux citoyens. Les chiffres sont éloquentes : aujourd'hui, 468 députés détiennent au moins un autre mandat local (dont 224 sont maires) ; tout comme 264 sénateurs (dont 121 sont premiers magistrats de leur commune). Une situation que les défenseurs du cumul justifient souvent par la nécessité d'un ancrage local. Mais pourquoi ne pas inventer des formes nouvelles d'immersion dans la vie locale, en associant la population aux choix qui la concernent ? Pourquoi, par exemple, ne pas prévoir l'obligation pour les parlementaires de venir présenter les projets de loi dans leur circonscription et d'en débattre avec les citoyens ? Pourquoi ne pas instaurer des conseils de circonscription ? Pourquoi ne pas prévoir que les citoyens puissent intervenir auprès de leurs représentants pour obliger le Parlement à examiner une proposition de loi émanant d'un nombre significatif d'électeurs ? Pourquoi ne pas aussi limiter le nombre de mandats ? Autant de propositions formulées par le groupe CRC. Surtout, a plaidé Éliane Assassi, « la souveraineté populaire doit cesser d'être confisquée. Il est urgent de redonner ce pouvoir à nos concitoyens si nous ne voulons pas voir perdurer la grave crise de la représentation politique que nous connaissons actuellement. Cette crise du politique vient essentiellement de la prise de pouvoir de l'économie sur la poli-

tique. Limiter le cumul des mandats, c'est aussi donner le pouvoir aux parlementaires de pleinement remplir leur mission. Soyons francs : le manque de temps, la précipitation et la surcharge renforcent considérablement, aussi, le pouvoir des lobbies, expression concrète du pouvoir économique. Si l'on veut que le lien soit rétabli entre le peuple et ses institutions nationales, il faudra alors bien plus qu'une simple interdiction du cumul des mandats. Tout ce qui entrave l'expression démocratique de la souveraineté populaire doit être aujourd'hui déconstruit. Les modes d'élection, les pouvoirs doivent être réévalués à la mesure de la crise de la représentation actuelle. Ainsi, et c'est un point crucial pour nous, le scrutin proportionnel doit devenir la règle. Le mode de scrutin uninominal à deux tours tel qu'il existe aujourd'hui pour l'élection des députés, des conseillers généraux et de la moitié des sénateurs favorise consensus politique, personnalisation, durée et cumul des mandats, et donc la professionnalisation de la politique ». En dépit du vote du Sénat, et sauf rebondissement de dernière minute imputable au Conseil constitutionnel, la limitation du cumul des mandats devrait toutefois s'appliquer à partir de 2017, comme le prévoit le projet de gouvernement, celui-ci n'ayant besoin, in fine, que de l'aval de l'Assemblée nationale pour entrer en vigueur.

Il est regrettable que le Sénat ait ainsi manqué le coche de la modernité et du renouveau démocratique.

Consommer sans pouvoir d'achat ?

L'adoption, lundi 16 septembre, par le Sénat du projet de loi relatif à la consommation présenté par Benoit Hamon, le ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire, ne devrait pas bouleverser la vie des consommateurs, et ce en dépit de l'instauration de quelques mesures qui leur profiteront. Comme le renforcement de certaines règles d'information, un meilleur encadrement des conditions de vente et l'introduction, enfin, d'une action de groupe, mais dans une version bien modeste. Pour le reste, ce texte à l'ambition réduite présente la particularité de faire totalement l'impasse sur le pouvoir d'achat ! Un oubli regrettable qui a conduit les membres du groupe CRC à s'abstenir. « Consommer, c'est pouvoir consommer et savoir consommer, a rappelé Gérard Le Cam. Or le pouvoir d'achat ne cesse de reculer, obligeant les revenus les plus modestes à renoncer à des droits essentiels tels que le droit à l'énergie, le droit à la santé, le droit à la culture. L'augmentation de la précarité, de la pauvreté, dans lesquelles on abandonne les individus au nom de l'austérité, ébranle les fondements de notre pacte social. Limiter la consommation à la mise en œuvre d'une réglementation européenne, certes satisfaisante, mais technique, en laissant

de côté la question du pouvoir consommer, c'est oublier une grande part des problèmes que rencontrent nos concitoyens dans leur vie courante. » Plusieurs dispositions proposées par le gouvernement suscitent même l'opposition franche des sénateurs communistes. La plus notable est la création d'un « fichier positif », recensant l'ensemble des crédits contractés par un ménage. « Le projet de loi ne s'attaque pas aux causes réelles de la pauvreté et du surendettement. Il fait la part belle aux banques et aux organismes de crédit qui sont de véritables prédateurs, a estimé sur ce point le sénateur des Côtes-d'Armor. Le registre national des crédits, qui soulève pourtant des questions de libertés individuelles et d'efficacité réelle, a réuni autour de lui le vote très consensuel des groupes socialiste et écologiste et de la droite. Pour nous, le fichage des pauvres n'est évidemment pas la solution, et il serait plus responsable de moraliser l'offre de crédit, de renforcer la présence territoriale et l'accompagnement des services compétents de la Banque de France ainsi, bien sûr, que d'augmenter le pouvoir d'achat des ménages. » À la fin des débats, Gérard Le Cam a également dénoncé au nom du groupe CRC « les conditions irrespectueuses du travail parlementaire, au re-

gard non seulement de l'organisation de nos travaux, mais également du refus systématique opposé en commission comme en séance à la plupart de nos amendements, alors que ceux-ci reprenaient souvent des amendements qui avaient été naguère adoptés par ceux-là mêmes qui les ont rejetés aujourd'hui. Nous déplorons que la gauche du Sénat se soit ainsi déjugée sur la réduction d'engagement des abonnements téléphoniques, sur l'encadrement des prix agricoles, sur le taux d'usure. Le refus du service bancaire de base, défendu en son temps par notre ancienne collègue Nicole Bricq, est symptomatique de ces revirements regrettables. Toutes ces dispositions au service de nos concitoyens, nous les avons discutées, construites, portées, mais vous les jugez aujourd'hui trop ambitieuses ou inacceptables. » C'était avant, quand les socialistes étaient dans l'opposition et que François Hollande n'était pas encore Président de la République...

Dans ces pages



Éliane Assassi

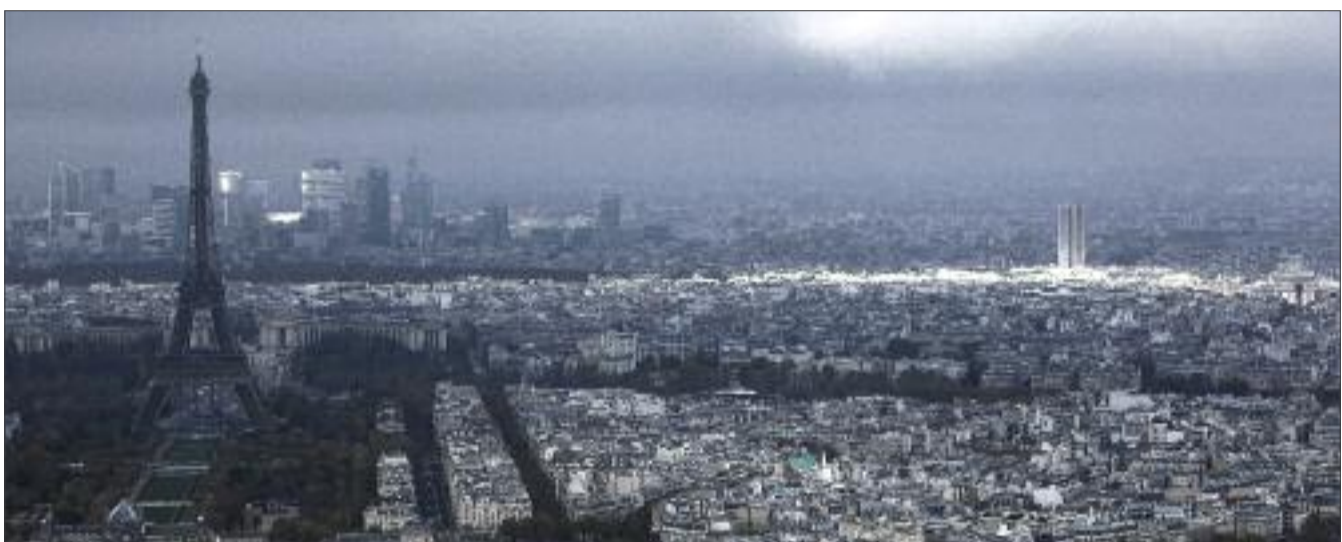


Christian Favier

Quand le libéralisme accouche d'un monstre technocratique

Loin des citoyens, mais fidèle aux injonctions de Bruxelles, la création des métropoles, dont celle du Grand Paris, est le symbole d'une réforme territoriale dictée par les intérêts du marché. Assortie au renforcement autoritaire de l'intercommunalité, cette création porte un nouveau coup à la démocratie locale.

À l'issue de longs débats, le Sénat a adopté dans la nuit du 7 au 8 octobre, en deuxième lecture, le projet de loi de modernisation de l'action publique locale, premier volet de la réforme territoriale engagée par le gouvernement et qui poursuit la réforme initiée par Nicolas Sarkozy. Résultat du scrutin : 156 voix pour, socialistes, radicaux de gauche, rejoints par une partie des centristes et des membres de l'UMP ; 147 voix contre, communistes, écologistes (qui considèrent, eux, que la réforme ne va pas assez loin) et le reste de la droite. Ce faisant, la Haute assemblée n'a pas accouché d'une souris, comme elle le fait parfois, mais d'« un monstre technocratique, tentaculaire et déshumanisé », selon les mots de Christian Favier, principal orateur du groupe CRC lors de cette discussion. La création de la métropole du Grand Paris est en effet la grande nouveauté de cette deuxième lecture, le Sénat ayant rejeté en mai, sur ce point précis, la copie du gouvernement. A partir du 1^{er} janvier 2016, celle-ci doit regrouper la ville de Paris et les 124 communes de la petite couronne et leurs 6,5 millions d'habitants, mettant fin au passage aux intercommunalités existantes dans son périmètre. EPCI à fiscalité propre, ce qui asséchera de fait les ressources communales, elle disposera d'un champ d'action étendu, allant de l'aménagement de l'espace au logement. Avec Lyon et Marseille, la nouvelle entité administrative disposera d'un statut particulier. Elle sera l'une des quatorze métropoles créées par le projet de loi du gouvernement, qui toutes seront dotées de larges compétences relevant jusqu'ici des communes ou de l'État. En cas de contractualisation, elles pourront même reprendre à leur compte des compétences attribuées aux départements ou aux régions. Un nouvel échelon qui concentre les pouvoirs... et les critiques des sénateurs communistes, hostiles également au renforcement autoritaire des intercommunalités partout ailleurs sur le territoire. « Cette loi n'a pas été écrite ici, mais bien à Bruxelles, a protesté Christian Favier en direction de Marylise Lebranchu, la ministre de la Réforme de l'État, sous le diktat des marchés financiers ! Peu importe la mise à mal de la démocratie locale, peu importent les coups portés aux services publics locaux, peu importe l'avis des élus et des populations, seule compte la mise en œuvre des recommandations libérales de Bruxelles ! Dans moins de six mois, nos concitoyens vont voter aux élections



municipales, alors que personne ne sait, à ce jour, les compétences et les moyens dont disposeront les municipalités qui seront élues. Pis, les principales préoccupations exprimées par les citoyens recouvrent les compétences que vous vous apprêtez à retirer aux villes. Madame la ministre, force est de constater que le texte que nous étudions ne répond en rien aux attentes de nos concitoyens et apporte des réponses inverses aux problèmes

« Vous nous proposez, en lieu et place de l'action des élus locaux, connus et reconnus pour leur dévouement et leur écoute, une organisation administrative recentralisée, technocratique, froide et impersonnelle. »

Christian Favier, sénateur du Val-de-Marne.

auxquels ils sont confrontés. Ainsi, comment comptez-vous concilier l'ambition d'égalité et de développement équilibré des territoires avec la création des métropoles et le développement des communautés urbaines, qui vont devenir des zones fortement concentrées aspirant l'essentiel des ressources et des capacités de développement disponibles ? Ce que vous préconisez, c'est le choc des territoires par le développement de la compétitivité entre tous et leur mise en concurrence. De fait, les solidarités

nationales vont disparaître, remplacées par des soutiens limités à l'intérieur même des territoires. Deux mondes vont dorénavant se côtoyer et non plus partager. Désormais, après des intercommunalités renforcées partout, place au regroupement forcé en pôles – pôles ruraux, d'un côté, urbains, de l'autre –, fracturant encore plus notre territoire. C'est le règne du "quant-à-soi", de "l'entre-nous" au détriment du vivre ensemble et de la diversité qui en est le moteur. Enfin, en éloignant les lieux de décisions des élus et des citoyens, vous portez un très mauvais coup à la démocratie de proximité, qui constitue le socle fondamental de la République décentralisée. En résumé, ce que vous nous proposez c'est, en lieu et place de l'action des élus locaux, connus et reconnus pour leur dévouement et leur écoute, une organisation administrative recentralisée, technocratique, froide et impersonnelle. » Et qui suit fidèlement les recommandations du Conseil de l'Union européenne du 29 mai dernier à propos du programme de stabilité de la France pour la période 2012-2017.

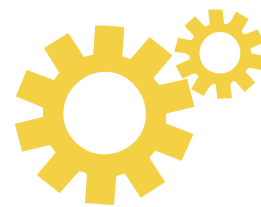
Celui-ci stipule « que l'examen en cours des dépenses publiques qui concerne non seulement l'administration centrale, mais aussi les administrations des collectivités locales et de la sécurité sociale, devrait indiquer comment améliorer encore l'efficacité des dépenses publiques. Il est également possible de rationaliser encore les différents niveaux de compétences administratifs afin d'accroître encore les synergies, les gains d'efficacité et les économies. La nouvelle loi de décentralisation prévue devrait traiter de cette question ». Difficile d'être plus clair !



Référendum

Éloignant un peu plus encore les citoyens des lieux de décisions, les métropoles ont été imaginées par le gouvernement en dehors de tout contrôle démocratique et populaire. Le premier point expliquant sans doute le second. C'est notamment vrai à Marseille et à Paris, deux projets imposés autoritairement, contre l'avis même d'une majorité d'élus locaux. « La métropole du Grand Paris a été concoctée en petit comité, sous la pression de quelques élus socialistes, au cœur de l'été et sans aucune étude d'impact, déplore Christian Favier. Les maires concernés sont d'ailleurs très majoritairement hostiles à ce projet. Les trois quarts d'entre eux ont voté en faveur du vœu émis par le président de Paris Métropole, organisme qui regroupe des élus de toutes sensibilités : une autre construction, fondée sur la coopération entre les différentes structures existantes, et non sur leur destruction. Pour notre part, et sur la base du consensus

opéré au sein de Paris Métropole, nous défendons une vision solidaire, fédératrice et dynamique de la métropole capitale. Tels seraient d'ailleurs, selon nous, les axes de la nouvelle étape de décentralisation qui reste à imaginer et à construire. » Celle-ci ne peut de toute façon pas s'élaborer et se mettre en place en dehors des citoyens. Et a fortiori contre eux. C'est pourquoi le sénateur du Val-de-Marne et président du Conseil général demande solennellement au Président de la République « d'organiser un référendum sur le territoire de la future métropole du Grand Paris, conformément à ses récentes déclarations relatives à la réactivation du référendum d'initiative populaire. Il revient en effet au peuple et à lui seul de valider ou de rejeter de tels projets ».



En attendant le dégel les Français les plus modestes trinquent

Au Sénat, seul le groupe CRC a demandé la fin du gel du barème de l'impôt sur le revenu, qui rend imposable des centaines de milliers de Français à faibles ressources. Un gel décidé par François Fillon et prolongé par Jean-Marc Ayrault, et qui est par ailleurs instrumentalisé pour remettre en cause le principe même de cet impôt, pourtant nécessaire au combat pour la justice fiscale.

Mauvaise surprise pour plus d'un million de Français : en recevant leurs feuilles d'impôt, ceux-ci ont découvert avec stupéfaction qu'ils devraient faire un chèque, parfois de plusieurs centaines d'euros, au Trésor public, alors qu'ils étaient jusqu'à présent exonérés de toute contribution en raison de la faiblesse de leurs revenus. La faute à qui ? Au gouvernement, accuse la droite. A l'opposition, rétorque le pouvoir socialiste. Qui croire ? Les deux, mon capitaine, est-on tenté de dire... Si ces nouveaux contribuables doivent dorénavant s'acquitter de l'impôt sur le revenu, c'est en raison du gel du barème de l'impôt, qui conduit mécaniquement à les rendre imposables si leurs maigres revenus augmentent légèrement, au rythme de l'inflation. Or ce gel a été décidé par le gouvernement Fillon pour l'année 2012 et reconduit par le gouvernement Ayrault pour l'année 2013 ! Lors de la discussion du budget 2013 au Sénat, par le biais d'un amendement discuté le 23 novembre 2012, le groupe CRC, et lui seul, avait proposé une refonte du barème de l'impôt sur le revenu comprenant le dégel du barème de l'impôt. Proposition rejetée par le ministre de l'Économie d'alors, un certain Jérôme Cahuzac, qui n'y avait d'ailleurs vu qu'une hausse de l'impôt des plus fortunés. Pa-

role de spécialiste. Dernièrement, le 19 septembre, lors d'une séance de questions d'actualité au gouvernement, Éric Bocquet a expliqué que le vrai débat ne devait pas porter sur la notion de pause fiscale, mais sur la mise en chantier, dès aujourd'hui, d'une grande réforme fiscale juste et progressive, réforme promise par François Hollande avant d'être jetée aux oubliettes. « La réforme fiscale, a détaillé le sénateur du Nord, ce n'est pas la hausse de la TVA, le gel du barème de l'impôt sur le revenu ou la mise en cause du quotient familial ! On a, depuis le printemps 2012, beaucoup exigé, beaucoup demandé aux salariés du public comme du privé. On a augmenté les impôts et les taxes, notamment parce qu'il fallait

éponger la facture laissée par les gouvernements précédents et le "triple 500" de Nicolas Sarkozy : en cinq ans, on a enregistré 500 000 chômeurs de plus, plus de 500 milliards d'euros de dette publique supplémentaire et plus de 500 milliards d'euros de déficits cumulés ! Comment peut-on augmenter la TVA – comme cela va se produire le 1er janvier prochain – après avoir décidé fin 2012 d'accorder, sans contrepartie véritable ni contrôle, 20 milliards d'euros de crédit d'impôt aux entreprises et qu'on espère, en 2014, en tirer 0,9 % de croissance, c'est-à-dire 18 milliards d'euros ? Il s'agit là d'une opération coûteuse s'il en est, injuste et inefficace sur le plan économique. C'est dans les comptes de bilan des grandes entreprises, dans leurs trésors de

guerre, dans leurs filiales implantées dans les paradis fiscaux qu'il faut aujourd'hui aller chercher l'argent qui nous manque tant. La presse économique annonçait triomphalement la semaine dernière que les groupes du CAC 40 s'apprêtaient à verser 40 milliards d'euros de dividendes. Le magazine Challenge du mois de juillet dernier publiait quant à lui le palmarès des 500 premières fortunes professionnelles de France, en indiquant qu'elles avaient augmenté de 25 % pour atteindre – dixit le magazine – un sommet historique. » C'est dire si de ce côté-là, l'argent coule à flots. Dégel ou non...

● **Après six mois de travaux et une cinquantaine d'auditions, la commission d'enquête sénatoriale sur le rôle des banques dans l'évasion fiscale a adopté, le 16 octobre, son rapport à l'unanimité, avant de le rendre public le 24 octobre. Sous la houlette de son rapporteur, le sénateur communiste du Nord, Eric Bocquet, la commission confirme le rôle essentiel joué par les banques dans l'évasion fiscale grâce à leur dimension internationale, à leur poids économique et à la présence de nombreuses filiales dans les paradis fiscaux. Autre constat : la défaillance ou le dysfonctionnement des autorités de contrôle et de supervision. Ces travaux prolongent les conclusions d'une précédente commission d'enquête sur l'évasion fiscale, également demandée par le groupe CRC et dont Eric Bocquet était déjà le rapporteur. Initiatives reviendra plus en détail sur ce dossier dans son prochain numéro.**

Tergiversation sur le travail dominical

Quel est le point de vue du gouvernement sur le travail du dimanche et que compte-t-il faire sur ce dossier ? Bien malin celui qui pourra répondre clairement à ces interrogations, tant la cacophonie, là aussi, règne. Jean-Marc Ayrault réaffirme un jour son attachement au repos dominical, le lendemain, plusieurs ministres, dont Bernard Cazeneuve ou Marisol Touraine laissent entendre que des aménagements sont possibles, notamment en région parisienne. Et ce n'est pas la feuille de route de la mission confiée à Jean-Paul Bailly qui a de quoi rassurer. Cinq jours après la décision de justice ordonnant à deux grandes enseignes de bricolage de fermer le dimanche leurs quinze magasins d'Île-de-France, Matignon a chargé l'ancien président de La Poste de clarifier le cadre juridique du travail du dimanche. Il devra pour cela « examiner les faiblesses du dispositif actuel, éclairer les enjeux de l'ouverture de certains commerces le dimanche et faire des propositions au gouvernement », en veillant à concilier les « aspirations des consommateurs, le respect des droits des salariés, notamment du droit au repos, les adaptations aux nouveaux modes de vie sur les territoires dans leur diversité, la conciliation vie personnelle et vie professionnelle et l'attractivité des territoires ». A priori, aucune piste n'est donc écartée ! Réponse, fin novembre,

lorsque Jean-Paul Bailly remettra son rapport... Interrogé par Annie David à l'occasion d'une question d'actualité, le 3 octobre dernier, Michel Sapin s'est d'ailleurs réfugié derrière cette mission pour botter en touche. L'interpellation de la sénatrice de l'Isère et présidente de la commission des Affaires sociales était pourtant limpide : « Comme vous, je ne peux me réjouir que des salariés, du fait que leurs salaires sont trop bas ou qu'ils travaillent dans la précarité, soient contraints, pour subvenir aux besoins de leurs familles, de travailler le dimanche, au risque même de fragiliser les liens non seulement familiaux, mais aussi amicaux, ou encore associatifs. Voulons-nous une société où l'argent prime et opprime les plus faibles ou une société d'émancipation des femmes et des hommes créateurs de richesse ? Pour ce qui concerne les élus du groupe CRC, le choix est clair : ils font celui d'une société émancipatrice, offrant à nos jeunes un avenir de progrès ! » C'est cette ligne de conduite qui les avait conduits à bataillé contre la loi Maillé, en juillet 2009, loi toujours en vigueur qui avait permis une banalisation du travail du dimanche, en rendant notamment obligatoire ce travail dans les zones touristiques, sans repos compensateurs ni doublement du salaire, et qui est au passage responsable de l'imbroglio actuel. « Cette proposition de loi, imposée par le Président de la République lui-même, notaient à l'époque les sénateurs communistes, n'est en réalité qu'une étape supplémentaire dans le détricotement du

Code du travail. On assiste à la volonté de réduire les droits des salariés pour accroître les richesses détenues dans les mains d'une minorité d'actionnaires, notamment dans le domaine de la grande distribution. » Mais changement de cap le 9 décembre 2011. Ce jour-là, la gauche sénatoriale, devenue majoritaire, adopte une proposition de loi déposée par Annie David au nom du groupe CRC, comme elle l'a rappelé à Michel Sapin, et qui prend le contre-pied de la loi Maillé. Ce texte apporte des protections supplémentaires aux salariés et singulièrement aux femmes qui sont les plus nombreuses à travailler le dimanche. Il prévoit notamment que plus aucun salarié ne pourra être contraint de travailler le dimanche. « Le volontariat doit être la base du renoncement au repos dominical, dont la proposition de loi précise qu'il est donné dans l'intérêt des salariés, de sa famille et de la santé dans son ensemble. Le salarié percevra alors obligatoirement et au minimum, une rémunération doublée et le droit à un repos compensateur », se réjouissent les sénateurs du groupe. Problème : cette proposition de loi n'est jamais devenue la loi de la République, car elle n'est jamais venue devant l'Assemblée nationale. Si le gouvernement est à la recherche d'une bonne loi de gauche pour légiférer sur ce dossier, il sait ce qu'il lui reste à faire. Pas besoin d'attendre les conclusions de la mission Bailly !

Dans ces pages



Annie David



Éric Bocquet

Paris rassure Bruxelles

Le rejet par le Sénat d'une proposition de résolution du groupe CRC visant à « la maîtrise du système ferroviaire nationale » confirme que la politique du gouvernement s'inscrit dans le cadre de la dérégulation européenne.

Les membres du groupe CRC souhaitent « une clarification » de la position du gouvernement. Ils l'ont obtenu, mais celle-ci, loin de les rassurer, ravive leurs inquiétudes. Leur proposition de résolution, tendant à la maîtrise du système ferroviaire national, a été rejetée le 10 octobre, par le Sénat en raison de l'abstention des groupes socialiste et radicaux de gauche, qui ont suivi tous deux fidèlement les consignes du ministre des Transports, Frédéric Cuvillier.



industriel performant. « Ce service public a répondu au défi sans cesse croissant de la mobilité, a développé la sénatrice de l'Allier. Il doit également, désormais, apporter une réponse aux questions de préservation de notre environnement. Nous pouvons donc dire qu'il s'agit d'un modèle économique lié à notre histoire et à notre réalité géographique, mais qui répond aussi aux défis que nous avons à relever. Au travers de nos dif-

férentes propositions de résolution et propositions de loi, nous n'avons cessé de rappeler que le secteur ferroviaire n'était pas un marché comme les autres. Dès le début du siècle dernier, des économistes, y compris parmi les libéraux, considéraient que les chemins de fer étaient plus qu'un service marchand, en ce sens qu'ils constituaient un monopole naturel. L'État a fait le choix d'offrir à chacun l'accès aux biens essentiels dont le réseau ferroviaire fait partie. L'accès au service public est l'expression d'un lien politique entre l'État et la population. Dès lors qu'il y a monopole naturel, économiquement et politiquement, il n'y a pas de concurrence possible. C'est pourquoi nous nous opposons à la dissolution du service public dans le marché et à sa banalisation. »

Quitte à vouloir marier l'eau et le feu, le gouvernement veut pour sa part « préparer l'ouverture à la concurrence en Europe sans nuire à la qualité de service et en adoptant un cadre social commun pour toutes les entreprises ferroviaires ». Alors que l'ouverture à la concurrence mène partout à l'impasse : avec elle, l'offre ne s'améliore pas, mais conduit les opérateurs à se focaliser sur les axes rentables, comme en témoigne l'abandon du fret ferroviaire de proximité, sans compter qu'elle tire vers les bas les conditions sociales des cheminots. « Les divers projets en cours, que ce soit à l'échelon européen ou au niveau national, avec le projet de loi sur le développement des solidarités territoriales et de la démocratie locale, qui remet en cause l'unicité du réseau, font peser des craintes sur l'avenir du système ferroviaire, alors même que le gouvernement affiche une volonté forte de créer une entreprise publique nationale intégrée, a résumé Marie-France Beaufile en intervenant à son tour pour le groupe CRC. Les politiques libérales des précédents gouvernements, en particulier sur le fret, ont affaibli l'outil, désorganisé le système commercial, réduit son potentiel économique et fait la part belle au tout routier. Ce seul exemple montre l'inefficacité totale de ces orientations. » Des orientations que le gouvernement s'apprête néanmoins à poursuivre, comme semble l'indiquer ce rejet.

« L'occasion pour la majorité de gauche du Sénat, de rappeler que la finalité du système ferroviaire est de répondre aux besoins grandissants des usagers d'un transport de qualité, fiable, ponctuel, et cela en toute sécurité. Et de rappeler que seule une politique publique des transports, ambitieuse, permettra par le rééquilibrage modal, la nécessaire transition écologique. Nous regrettons que les sénateurs socialistes, tout en reconnaissant que « la vision ultralibérale de Bruxelles menace notre système ferroviaire », n'aient pas voté en faveur de notre résolution qui ne faisait que reprendre des exigences que nous avons portées, dans un passé récent, haut et fort collectivement. Cela aurait été un signal fort à tous les acteurs du monde ferroviaire, usagers, cheminots, collectivités territoriales et entreprises. Cela aurait été l'occasion de renforcer la position de la France en rappelant les spécificités, historiques, mais aussi géographiques, sociologiques de notre réseau ferroviaire. Nous appelons pour l'avenir, les forces de gauche à ne pas renoncer à leurs engagements et valeurs. Sinon, c'est le fatalisme, le désarroi et la colère qui l'emporteront ». Auteur de la proposition, Mireille Schurch a aussi rappelé, en présentant à la tribune la démarche du groupe CRC, que l'approche originale du service public ferroviaire qui a prévalu dans notre pays avait permis le maillage de notre territoire et la construction d'un outil in-

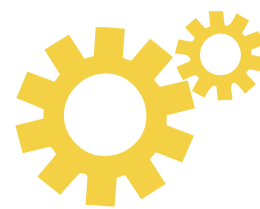
« Ce faisant, le gouvernement et ses soutiens ont refusé de ne pas inscrire clairement la réforme de la gouvernance ferroviaire dans le cadre de la libéralisation européenne, tout comme ils ont refusé l'inscription au plus vite à l'ordre du jour du Parlement de la réforme gouvernementale touchant à l'organisation des opérateurs du rail, sans attendre le lancement du quatrième paquet ferroviaire, nouvelle étape de la dérégulation concoctée par Bruxelles. L'adoption de cette résolution aurait pourtant été, déplorent les élus du groupe CRC, « l'occasion pour la majorité de gauche du Sénat, de rappeler que la finalité du système ferroviaire est de répondre aux besoins grandissants des usagers d'un transport de qualité, fiable, ponctuel, et cela en toute sécurité. Et de rappeler que seule une politique publique des transports, ambitieuse, permettra par le rééquilibrage modal, la nécessaire transition écologique. Nous regrettons que les sénateurs socialistes, tout en reconnaissant que « la vision ultralibérale de Bruxelles menace notre système ferroviaire », n'aient pas voté en faveur de notre résolution qui ne faisait que reprendre des exigences que nous avons portées, dans un passé récent, haut et fort collectivement. Cela aurait été un signal fort à tous les acteurs du monde ferroviaire, usagers, cheminots, collectivités territoriales et entreprises. Cela aurait été l'occasion de renforcer la position de la France en rappelant les spécificités, historiques, mais aussi géographiques, sociologiques de notre réseau ferroviaire. Nous appelons pour l'avenir, les forces de gauche à ne pas renoncer à leurs engagements et valeurs. Sinon, c'est le fatalisme, le désarroi et la colère qui l'emporteront ». Auteur de la proposition, Mireille Schurch a aussi rappelé, en présentant à la tribune la démarche du groupe CRC, que l'approche originale du service public ferroviaire qui a prévalu dans notre pays avait permis le maillage de notre territoire et la construction d'un outil in-

Cette résolution du groupe CRC stipule que le quatrième paquet ferroviaire, qui oblige les États à libéraliser les transports de voyageurs nationaux et régionaux à l'horizon 2019, constitue un danger pour la SNCF.

Elle demande en conséquence que ce **quatrième paquet ferroviaire** soit repoussé par les États membres, que l'offre de wagon isolé soit déclarée d'intérêt général, que la dette du système ferroviaire soit reprise par l'État et que celui-ci recherche de nouveaux financements **pour le service public** ferroviaire afin de garantir son efficacité, que la reconnaissance renforcée des régions comme autorités organisatrices des transports n'acte pas le désengagement de l'État, garant de l'unicité du réseau ferroviaire et de l'égalité des territoires devant le service public. **Autant de principes** que le Sénat a refusé de reprendre à son compte.

Les Roms, ces parfaits boucs émissaires

L'expulsion d'une collégienne kosovare, emmenée par la police à la sortie de l'école, suscite à juste titre une vague d'indignations, dont celle des sénateurs du groupe CRC : « On se souvient que, sous la présidence de Nicolas Sarkozy et le règne de ses ministres de l'intérieur et de l'immigration, des arrestations d'enfants à la sortie même de leur école avaient suscité de l'émoi dans l'opinion publique et dans les rangs de toute la gauche. Comment dès lors accepter sous un gouvernement de gauche la récurrence de tels actes ? Nous ne pouvons l'accepter. Parce qu'un gouvernement de gauche doit être fidèle aux valeurs de gauche, l'idée même d'expulser des enfants devrait être bannie de sa politique. » Ce nouvel épisode ne surprend cependant pas. Évacuations de campement en série, déclarations de Manuel Valls selon lesquelles « ils n'ont pas vocation à rester en France » : les Roms font plus que jamais l'objet d'une campagne de stigmatisation, laquelle trouve, c'est déplorable, mais c'est ainsi, un certain écho dans la population en raison la plupart du temps de la profonde ignorance entourant cette population. À propos notamment du traitement injuste que le gouvernement lui réserve... « L'attitude des pouvoirs publics, dénonce Michel Billout, a conduit de nombreuses associations à saisir le Défenseur des droits concernant le refus d'inscription à l'école, la mise en place de conditions de scolarisation hors de l'école en milieu isolé, les conditions d'interpellation et d'incarcération des enfants, les conditions d'évacuations de terrains occupés en Île-de-France. Les situations dénoncées concernaient les droits de l'enfant au titre de son droit à être protégé et de son droit à la sécurité, mais, plus généralement, des questions complexes de sécurité sanitaire, de déontologie de la sécurité, ainsi que le suivi de ces populations en matière d'accès au logement et les discriminations dont ils font l'objet dans l'accès à l'emploi. Les expulsions répétées, sans application de la circulaire les encadrant, ont pour conséquence de rompre la scolarité des enfants et le suivi sanitaire des familles ainsi que d'empêcher toute insertion par le renforcement de la concentration des familles sur des territoires de replis. Cela aggrave la situation des collectivités locales et territoriales comme des services de l'État qui sont confrontés à des regroupements de plus en plus importants, sans avoir la capacité de trouver des solutions d'hébergement provisoires et/ou pérennes à toutes les personnes expulsées des campements et de mettre en place le dispositif d'accompagnement indispensable en vue de leur garantir l'accès au logement et à l'emploi. » Le sénateur de Seine-et-Marne et auteur d'un rapport sur la question demande donc au ministre de l'Intérieur que le gouvernement applique pleinement la circulaire interministérielle du 26 août 2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites, pour en finir dans un cadre d'apaisement avec un « nomadisme forcé » qui « résulte des pratiques trop fréquemment observées sur le territoire national, situation qui ne fait que déplacer le problème géographiquement et précariser davantage la situation de ces familles, brisant ainsi toute perspective d'intégration sociale ».



Un petit pas en faveur des droits des femmes

Malgré une approche globale et quelques avancées bienvenues, notamment en matière de lutte contre les violences, le projet de loi relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes ne s'attaque pas aux inégalités professionnelles et à la précarité, dont les femmes sont pourtant les premières victimes.

Lors du Sénat poussent parfois à la grandiloquence et Najat Vallaud-Belkacem n'a sans doute pas échappé à ce petit travers, emportée par une réelle conviction, lorsqu'elle a estimé, le 16 septembre, que le texte qu'elle venait défendre devant le Sénat allait « concrétiser enfin la promesse républicaine d'égalité ». Adopté le lendemain à une large majorité, l'UMP seule se prononçant contre, le projet de loi relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes défendu par la ministre des droits des femmes promet certes une approche globale et institue plusieurs avancées notables. Il renforce notamment la lutte contre les stéréotypes et les violences ; réforme le congé parental afin d'inciter davantage de pères à le prendre, alors qu'il est aujourd'hui utilisé à 97 % par les mères ; crée un mécanisme, pour l'instant expérimental, de garantie contre les impayés de pensions alimentaires ; alourdit les sanctions à l'égard des partis politiques qui ne respectent pas la parité. Mais il souffre, aux yeux des élus du groupe CRC qui l'ont néanmoins approuvé, d'un handicap majeur : il ne s'attaque pas aux inégalités professionnelles, au cœur pourtant des inégalités entre les femmes et les hommes. Un manque regretté par Laurence Cohen : « Il est très réducteur que le titre relatif à la lutte contre la précarité ne traite, finalement, que des cas de non — versement de la pension alimentaire. Il va falloir prendre à bras-le-corps la question du temps partiel ; en effet, qui dit temps partiel dit salaire partiel et pensions de retraite partielles. La précarité, marquée, notamment, par la flexibilité, entraîne de grandes inégalités, dont souffrent majoritairement les femmes. Tant que nous ne serons pas attelés à la tâche, nous n'arriverons pas à atteindre l'égalité professionnelle. Au demeurant, je trouve que nous faisons preuve de beaucoup de patience. Nous le savons, nombre de lois ont déjà été promulguées sans trouver d'application concrète. Les actes du Gouvernement doivent, me semble-t-il, être beaucoup plus forts. Il faut s'attaquer à un tel fléau. » Le décret visant les entreprises qui ne respectent pas l'égalité salariale porte ainsi très lentement ses fruits. Depuis le début de l'année, quatre sociétés seulement ont été sanctionnées financièrement. Quand 400 entreprises ont été mises en demeure... Une enquête d'Ipsos commandée récemment par le Secours populaire français confirme par ailleurs que les victimes de la pauvreté sont majoritairement des femmes, et que celles-ci sont touchées plus durement que les hommes. C'est le cas notamment des mères célibataires, dont 62 % ont éprouvé, au cours des douze derniers mois, des difficultés financières importantes pour se procurer une alimentation saine et équilibrée.

« Comment ne pas penser qu'une



façon d'enrayer la précarité des femmes consiste à en finir avec les écarts de salaires entre les hommes et les femmes à poste équivalent, à garantir l'accès aux moyens de garde pour les enfants et à agir contre le temps partiel subi et contre la précarité ? C'est pourquoi la question de l'égalité professionnelle constitue l'une des premières préoccupations de nos concitoyens », a souligné Cécile Cukierman pour qui « les femmes doivent oser. Elles sont de plus en plus nombreuses à faire la preuve de leur pleine capacité à assurer les responsabilités qui leur sont confiées, en démontrant qu'elles veulent non pas une guerre des sexes, mais le plein exercice de la démocratie, en étant à la place qu'elles sont en droit d'occuper en tant que moitié de l'humanité ». Présidente de la délégation aux Droits des femmes du Sénat, Brigitte Gonthier-Maurin, a expliqué que le projet de loi du gouvernement était un premier pas qui en appelait d'autres. « Une société qui violence, méprise ou ignore les femmes, se violence elle-même », a indiqué la sénatrice des Hauts-de-Seine. Chacun sait que notre calendrier était serré et d'autant moins propice au travail qu'il correspondait à la période estivale, mais nous avons tout de même voulu contribuer de façon active à l'élaboration du texte. Je me suis donc efforcée, en tant que rapporteur, d'entendre une quarantaine de personnes : associations de défense des femmes, représentants syndicaux ou encore personnalités qualifiées. Une impression générale s'est vite dégagée de ces auditions : nos interlocutrices et interlocuteurs se réjouissent que l'égalité entre les hommes et les femmes soit enfin abordée dans une perspective globale et intégrée. Cependant, ils restent sur leur faim quant au contenu effectif du projet de loi et ils comptent sur nous pour l'enrichir. » C'est pourquoi la délégation a formulé trente-cinq recommandations afin que le gouvernement aille plus loin et plus vite. La volonté affichée de la ministre des Droits des femmes de réduire les inégalités criantes entre

les femmes et les hommes risque cependant de se heurter à un double écueil : la politique d'austérité menée par le gouvernement auquel elle appartient réduit les moyens de l'intervention publique ; tandis que l'acceptation assumée du libéralisme favorise le creusement de ces mêmes inégalités, comme en témoigne la mise en place de l'ANI ou la prochaine réforme des retraites.



LE CHIFFRE

75 000

femmes sont victimes de viol chaque année en France. Et une femme meurt sous les coups de son conjoint tous les deux jours et demi. Dans le monde, 38 % des femmes assassinées le sont par leur partenaire. Avec son projet de loi, le gouvernement renforce l'ordonnance de protection des femmes contre les violences : sa durée maximale est portée de quatre à six mois, sa délivrance sera plus rapide. Le maintien de la victime de violences dans le logement du couple et l'éviction du conjoint violent sera possible. Les numéros téléphoniques de « grande urgence », destinés à alerter la police en cas de menace par le conjoint violent, seront généralisés. Enfin, la justice pourra condamner le conjoint violent à suivre à ses frais un stage de « responsabilisation », afin de lutter contre la récidive.

Dans ces pages



Cécile Cukierman



Michelle Demessine



Isabelle Pasquet

QUATRE QUESTIONS À

Michelle Demessine. Sénatrice du Nord.

Une politique de défense inadaptée

Le 21 octobre, le Sénat a examiné la loi de programmation militaire pour les années 2014-2019. En quoi ce texte est-il important ?

Michelle Demessine. Tout ce qui touche à la Nation, à l'héritage historique commun à tous nos compatriotes, à la conception républicaine que l'on se fait de la vie dans la société française d'aujourd'hui a encore du sens et est donc important. On peut également considérer que nos concitoyens, dans leur grande majorité, sont attachés à des valeurs et des principes communs, et à des modes de vie partagés. Dans cet esprit, il est donc essentiel qu'il existe une institution au service de la nation, et sous son contrôle, dont la vocation est de défendre, par la force quand cela est nécessaire, les intérêts du pays, d'assurer la sécurité des citoyens qui la composent et d'être capables de remplir nos engagements internationaux. Si l'on partage cette vision des choses, il faut alors en tirer les conséquences. Il faut admettre qu'à notre époque faire vivre, et équiper, les femmes et les hommes qui sont chargés, par la communauté nationale, d'assurer notre défense et notre sécurité, a un coût élevé. C'est ainsi que le budget de la défense est le troisième budget de l'État, et que par ailleurs, les « industries de défense » ont un poids économique, territorial, et social déterminant et qu'elles emploient directement 165 000 salariés, autant avec la sous-traitance.

Vous n'avez pas soutenu cette loi, que lui reprochez-vous ?

Michelle Demessine. Nous nous sommes en effet abstenus sur cette loi qui, comme son nom l'indique, programme financièrement et budgétairement sur cinq ans le format des armées et les équipements dont elles auront besoin en fonction de la « feuille de route » qui leur a été fixée par le « Livre blanc et la défense et la sécurité nationale » rendu public au mois d'avril. Pour différentes raisons nous avons estimé que nous ne pouvions pas la voter. En premier lieu, parce qu'elle est la traduction financière et budgétaire de ce « Livre blanc » dont nous avons critiqué, en séance publique, quelques grandes orientations stratégiques. Celles-ci ne marquent pas de rupture suffisante avec la politique précédente de la droite en la matière. Pour le reste, cette loi de programmation tente de résoudre une difficile équation : continuer à vouloir militairement tout faire (en particulier la dissuasion nucléaire et des forces conventionnelles « projetables » à l'extérieur) et tenter d'équiper au mieux les armées, ceci dans le cadre d'un budget contraint dont la stabilité est assurée au prix de

choix que nous contestons. Ces choix, bien qu'ils se présentent sous couvert de moyens budgétaires préservés, risquent, à terme, d'organiser un affaiblissement global de notre outil de défense. Pour plusieurs raisons. Une nouvelle suppression de vingt-quatre mille postes dans les armées qui s'ajoute aux 54.000 déjà supprimés dans le cadre de la précédente LPM (2008-2013) : soit 80 000 emplois au total sur la période 2008-2019 ; ce qui fait que sur 2008-2019 nous aurons notamment perdu la moitié de notre



capacité d'action conventionnelle. En outre, la Cour des comptes a relevé que malgré cette réduction drastique des effectifs, les économies escomptées n'étaient pas au rendez-vous puisque dans le même temps, la masse salariale avait augmenté de 3%. Par ailleurs, l'étalement des programmes d'armement, et donc la réduction du rythme des équipements livrés, renchérit les prix négociés avec les industriels, et l'allongement des délais de livraison des matériels aura également des répercussions sur l'emploi et le savoir-faire de nos industries de défense. Ainsi, la disparition d'unités et d'établissements militaires aura inévitablement des conséquences négatives sur la situation de nos territoires et de leurs populations. Je veux aussi parler de ces « recettes exceptionnelles » pour boucler le budget, dont certaines sont aléatoires (les ventes immobilières ou de fréquences hertziennes) et d'autres dangereuses, puisqu'il est de plus en plus envisagé, si ces recettes venaient à manquer, des cessions de participations de l'État dans nos industries de défense. Ce qui constituerait de nouveaux abandons de la maîtrise publique dans un secteur aussi déterminant pour l'indépendance et la souveraineté nationale. Enfin, nous avons exprimé de fortes interrogations sur la « sanctuarisation » des crédits consacrés à la dissuasion nucléaire. En effet, nous doutons de sa pertinence et de son efficacité dans les conflits d'aujourd'hui, ou pour faire face aux nouveaux types de menaces. En conséquence, nous pensons qu'il ne faut pas persister à la moderniser et à la développer. Sur un sujet d'une telle importance, sur lequel il semble qu'il n'y ait plus dans le pays le

même consensus qu'auparavant, nous avons demandé qu'un débat national ait lieu. Malgré toutes ces critiques, en particulier sur les réductions d'effectifs et les étalements de programmes qui risquent d'affaiblir notre outil de défense, nous nous sommes abstenus. En effet, nous n'avons pas voulu laisser croire qu'en nous opposant à cette loi de programmation nous pourrions contribuer à priver nos armées des moyens qui leur sont nécessaires pour remplir leurs missions.

Mais comment pouvez-vous concilier la défense des emplois de l'industrie militaire avec la longue tradition pacifiste du PCF ?

Michelle Demessine. Être pacifiste, rechercher avant tout une solution pacifique en cas de conflit, ne signifie pas de refuser aveuglément l'utilisation de la force en cas de nécessité. Nous pensons donc que dans le monde d'aujourd'hui nous avons encore besoin de forces armées et d'industries qui leur fournissent les équipements « ad hoc ». Ceci étant, comme les armes sont des marchandises dont l'utilisation peut dramatiquement ôter la vie humaine, nous souhaitons qu'on introduise des règles d'éthique dans leur production et leur commercialisation. Nous avons, par exemple, voté la ratification du traité, signé par la France, sur le commerce des armes et nous demandons que les exportations françaises soient soumises à un contrôle beaucoup plus strict du Parlement.

Plus globalement, quelle stratégie proposez-vous en matière de défense nationale, à court et moyen termes ?

Michelle Demessine. Je l'ai dit, nous voulons des armées qui aient les moyens nécessaires pour remplir leurs missions : protéger le territoire, assurer la sécurité de nos concitoyens, défendre les intérêts du pays et être capables de remplir nos engagements internationaux. Ces moyens doivent nous garantir une autonomie de décision stratégique et être accordés démocratiquement, donc sous le contrôle du Parlement. Malheureusement, ces moyens, par le biais des interventions extérieures, sont souvent mis au service d'une action internationale qui ne fait pas assez entendre la singularité de notre pays, et se conforme trop facilement à des décisions prises par d'autres. Nous considérons ainsi que nos interventions militaires à l'étranger, en cas de crise ou de conflit, ne peuvent se justifier, pour être légitimes, que lorsqu'il s'agit de maintenir ou de rétablir la paix, de s'interposer entre des belligérants, ou bien entendu en cas d'urgence, de protéger nos ressortissants. C'est aussi la raison pour laquelle, nous estimons que nous ne devons soutenir les opérations auxquelles participent nos forces armées que lorsqu'elles se déroulent dans le cadre de la légalité internationale et qu'elles procèdent principalement d'un mandat s'appuyant sur une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU.

Un mauvais budget aussi pour la sécurité sociale

Même s'il n'est examiné par le Sénat qu'au mois de novembre, le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014 mécontente d'ores et déjà le groupe CRC. Isabelle Pasquet a expliqué pourquoi dans un courrier officiel adressé à Pierre Moscovici, le ministre de l'Économie et des Finances. « À ce jour, écrit la sénatrice des Bouches-du-Rhône et rapporteur de la branche famille, le constat que je dresse des propositions formulées par le Gouvernement, singulièrement pour ce qui relève de son financement, me paraissent être de nature à affaiblir l'avenir de la branche et par voie de conséquence, à terme, à remettre en cause l'architecture même de notre système de protection sociale. La tuyauterie complexe mise en œuvre pour alimenter la branche famille, et qui tend

depuis des années à l'écarter du principe d'un financement par les cotisations sociales, a conduit au déséquilibre d'une branche qui, il y a peu, était encore excédentaire. Ce mécanisme de financement n'est de surcroît pas étanche, puisque, au passage, on constate une perte de ressources. Il faut en revenir à un principe simple : les ressources dédiées à la branche famille doivent toutes être orientées exclusivement vers le financement de celle-ci. Je suis par ailleurs en opposition avec les propos de Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé – selon lesquels il n'y aurait plus de sens à ce que la politique familiale soit financée par les cotisations sociales et donc en partie par les employeurs. Les cotisations sociales constituent, pour les salariés, une part de salaire socialisée, c'est-à-dire un prélève-

vement opéré sur le capital à destination des besoins des salariés. Réduire le montant des cotisations sociales, sans augmentation significative des salaires, revient donc indirectement à les baisser, sans qu'aucune contrepartie ne soit exigée des employeurs. Remettre en cause le financement d'une branche de la sécurité sociale, nous inscrit dans un mécanisme qui, à terme, ne pourra déboucher que sur l'éclatement de la sécurité sociale et du pacte social tissé au lendemain de la Seconde guerre mondiale par le Conseil National de la Résistance. »



ALUR insuffisante face à la crise du logement

Mireille Schurch, sénatrice de l'Allier.

La crise du logement que nous traversons actuellement n'est plus à démontrer. Trouver un logement, en zones tendues particulièrement, relève du parcours du combattant, les relations entre bailleurs et locataires sont inégalitaires. Une fois le logement trouvé, les ménages, vu le prix exorbitant des loyers consacrent aujourd'hui près de 40 % de leurs revenus pour se loger. De manière corrélative, les expulsions locatives ne cessent d'augmenter sans que les mécanismes du DALO apportent une solution efficace et pérenne. Dans ce cadre, l'annonce du gel des APL risque de grever un peu plus leur pouvoir d'achat. C'est dans ces circonstances que le Parlement examine le projet de loi sur le logement et l'urbanisme rénové présenté par Cécile Duflot. Ce texte, qui a reçu une couverture médiatique certaine tant le sujet du logement est sensible, comporte un volet logement et un volet urbanisme. Au vu des thèmes abordés et du difficile équilibre à trouver entre affirmation du droit au logement et protection du droit de propriété, nous saluons le volontarisme affiché de la ministre. Des points positifs sont à souligner : l'assainissement de la profession immobilière visant un rééquilibrage des relations entre propriétaires et locataire, l'extension de la trêve hivernale, le maintien des APL même en cas d'impayé, le renforcement des procédures de prévention des expulsions, notamment par les Capex (Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives), la reconnaissance et l'encadrement de la nouvelle pratique qu'est l'habitat participatif, la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, et la prise en compte des difficultés des copropriétés dégradées. Ces mesures, sans être exhaustives, vont dans le bon sens. Toutefois, tout en reconnaissant de réelles avancées, des zones d'ombre importantes persistent, et certaines mesures ne sont pas acceptables. Le projet de loi est porteur de l'idée que la hausse des loyers que nous avons connue ces 10 dernières années n'est plus supportable tant elle est déconnectée de l'économie réelle. Pour mettre fin à l'envolée des prix, qui amenuise le pouvoir d'achat des locataires, le texte propose la définition d'un loyer médian qui serait variable sur l'ensemble du territoire. Le mécanisme proposé prévoit que les bailleurs ne puissent pas trop s'éloigner de ce prix médian fixé par le préfet. Le prix à la location proposé pourra être au maximum supérieur de 20 % au prix médian et il ne pourra être inférieur de plus de 30 % de ce même prix de référence. S'il part d'un bon présupposé, la réussite de ce mécanisme reste cependant imprévisible. Ainsi, ce dispositif a pour inconvénient majeur de graver dans le marbre l'état du marché locatif à un moment où il est anormalement haut. Ce mécanisme risque à terme d'entraîner un renchérissement des loyers. En effet, il y a le risque que les propriétaires qui demandaient des loyers bas se sentent autorisés à les ajuster aux loyers médians, voire aux médians majorés de 20 % ou plus. De plus, la définition du loyer médian de réf-

rence pose problème et restera de fait trop élevée, s'appuyant uniquement sur des données transmises par les professionnels de l'immobilier et ne prenant pas en compte le prix des loyers du parc social ou public. Pour les sénateurs du groupe CRC, ce dispositif se contente d'accompagner la hausse des loyers. Au final, seules les catégories les plus favorisées vont pouvoir voir le prix de leur logement baisser grâce au loyer médian majoré. Enfin, il ne faut pas oublier que le locataire, en zone tendue en particulier, entreprendra rarement les recours nécessaires vu la difficulté de se reloger. Nous considérons qu'il faut, non pas encadrer des loyers déjà très (trop) hauts, mais les faire baisser. Nous proposerons donc le gel des loyers, tant dans le secteur public (exclu du dispositif) que privé, pendant trois ans. Sur le fond, la crise du logement actuelle ne pourra se résoudre par la seule régulation du marché, mais bien et principalement par l'accroissement de l'offre, qui n'est malheureusement pas prévu par la présente loi. Concernant la garantie universelle des loyers, il existe actuellement deux types de dispositif : la garantie loyer impayé (GLI) pour les locataires gagnant moins de trois fois le loyer et la garantie des risques locatifs (GRL) pour les locataires dont les ressources sont au moins le double du montant du loyer. La GUL se veut être un mécanisme non assurantiel de protection des bailleurs

contre les impayés, ce qui encore fois est une bonne chose pour les petits propriétaires. Notons toutefois que le nombre d'impayés ne représente que 2 % à 3 % du parc privé même si ce chiffre tant à augmenter. Toutefois, le projet de loi est particulièrement incertain en renvoyant beaucoup à des décrets ultérieurs. Cette

Tout en reconnaissant de réelles avancées, des zones d'ombre importantes persistent, et certaines mesures ne sont pas acceptables.

« garantie » devrait être payée par les bailleurs et les locataires à hauteur de 1 % chacun du prix des loyers. Si les bailleurs disposent d'une réelle assurance au travers de la GUL en cas d'impayés, les locataires de mauvaise foi devront rembourser quoi qu'il arrive leurs impayés. Et c'est la GUL qui définira qui est de bonne ou de mauvaise foi. Elle apparaît à ce titre particulièrement déséquilibrée, encourageant même les loyers élevés. Il existe, par ailleurs, de forts risques pour que ce soit les locataires seuls qui payent cette garantie au travers le paiement de leurs loyers. Enfin, elle risque de stigmatiser un peu plus les locataires fragilisés, puisque l'inspection générale des finances recommande la création d'un « fichier des baux » dont le but est d'écarter les mauvais payeurs du dispositif et de garantir ainsi l'équilibre économique du dispositif. Après le fichier positif en matière bancaire, c'est un fichage généralisé des pauvres à grande échelle, qui nous paraît des plus dangereux. Au fond, cette garantie ne correspond pas à la vision que nous pourrions avoir d'une sécurité sociale du logement, mais s'apparente plus à un fonds de garantie pour les bailleurs qui pourront ainsi assurer leurs impayés. En outre, la loi n'apporte aucune solution sur la question foncière se limitant pour l'essentiel à des améliorations très techniques et très

LE PROJET DE LOI RELATIF À L'ACCÈS AU LOGEMENT ET POUR UN URBANISME RÉNOVÉ TÉMOIGNE D'UN CERTAIN VOLONTARISME. MAIS SON CONTENU LAISSE SUR SA FAIM, VOIRE INQUIÈTE...

Dans ces pages



Mireille Schurch



Dominique Watrin



Brigitte Gonthier-Maurin



Les communes dessaisies de leur politique d'urbanisme ?

Le texte présenté par Cécile Duflot confirme la volonté gouvernementale de renforcement des compétences des intercommunalités, y compris à marche forcée. Au détriment, évidemment, des communes. Il prévoit ainsi que pratiquement toute la politique du logement et de l'utilisation des sols soit confiée aux intercommunalités, ou en zone dense, aux métropoles. Ce qui priverait les communes et leurs habitants d'un droit fondamental : la gestion du territoire. Plutôt que ce nouveau PLU intercommunal soit obligatoire, comme le gouvernement l'envisage, les élus du groupe CRC proposent qu'il ne soit qu'optionnel, au sein d'intercommunalité de projets et non de contraintes. « C'est uniquement avec leur consentement que les maires peuvent choisir de se dessaisir de cette prérogative et de la confier

au niveau intercommunal, défendent-ils. Dans le cas contraire, ce serait à terme accepter un affaiblissement trop important de nos communes faute de moyens et de compétences. Car ce mouvement vers plus d'intercommunalité s'accompagne d'un nouveau désengagement de l'État qui se traduit, par exemple, par un rehaussement du seuil à partir duquel les communes peuvent prétendre à un soutien de l'État lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Nous proposons au contraire de renforcer les moyens financiers des collectivités territoriales, notamment des communes, et nous demandons que l'État reste le garant de l'égalité sur l'ensemble du territoire et qu'à ce titre, il soutienne les communes dans leurs politiques d'urbanisme. »

●●● marginales, notamment sur le droit de préemption. Or la question foncière est déterminante, car elle détermine les prix de l'immobilier et donc des loyers. Sur le fond, les réformes successives de la fiscalité locale et la crise que nous traversons rendent de plus en plus difficile l'exercice de ce droit par les collectivités locales qui n'ont simplement plus les ressources pour l'exercer. Il est donc difficile de croire que ces simples mesures permettront de redynamiser le droit de préemption. C'est bien à la création de nouveaux outils fonciers et à un travail réel sur la définition même de la valeur foncière que le projet de loi aurait dû s'engager. Il est urgent notamment de redéfinir le rôle des « Domaines » qui aujourd'hui fixe le prix des parcelles en fonction des prix de marché. Des mécanismes doivent alors être inscrits permettant de lutter contre la spéculation foncière en bloquant la valeur des terrains au moment de la

définition d'un projet d'aménagement évitant ainsi des surcoûts fonciers dissuasifs dans les opérations d'aménagements. À cet égard nous proposons de sanctuariser des terrains à travers la création d'une agence nationale foncière, afin de figer les prix du foncier. Nous proposons aussi de maintenir et de renforcer la responsabilité de l'État envers le DALO, mais également envers les politiques d'insertion et d'hébergement qui constitue des missions régaliennes permettant l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire national. Si ce texte va dans le bon sens et s'il est porteur de quelques réelles avancées, nous espérons à travers nos amendements en faire plus qu'un texte de communication et d'affichage.

Retraites

La régression n'est pas une fatalité !

Dominique Watrin, sénateur du Pas-de-Calais.

L'accroissement de l'espérance de vie, particulièrement de l'espérance de vie en bonne santé, est un fait heureux. Certains voudraient pourtant présenter ce progrès comme une charge insupportable pour notre système de financement solidaire. Quel retour en arrière si on se rappelle que les premières pensions ouvrières en 1912 devaient aider à « mourir dignement », ou qu'en 1945, il s'agissait encore de permettre une vieillesse décente. Ce n'est qu'à partir de 1982 que progressivement « retraites » rima avec ouverture d'une nouvelle vie riche par l'engagement social et familial permettant un nouvel épanouissement personnel, libéré du travail. L'histoire nous l'enseigne : retraite veut dire d'abord conquête. Dire que la diminution du ratio actif/retraités condamnerait le système à une durée de cotisations toujours plus longue et/ou à des retraites de misère pour le plus grand nombre est un mensonge éhonté. C'est oublier les gains de productivité immenses liés à l'intensification du travail, à sa flexibilisation et à sa précarisation, supportés par les seuls salariés. De fait, notre pays n'a jamais été aussi riche (4^e puissance mondiale, 2000 milliards de PIB, doublé en 30 ans) ! Les salariés, les actifs et les retraités, les citoyens qui ont voté pour François Hollande étaient donc en droit d'attendre que la nouvelle réforme des retraites commence par

s'attaquer à une nouvelle répartition des richesses. La part de la richesse produite, consacrée à la rémunération du capital n'a-t-elle pas explosé, passant en trente ans de 3,2 % à 9,3 % de la richesse créée ? Ce sont ainsi 180 milliards d'euros qui échappent chaque année aux cotisations sociales quand le gouvernement en recherche aujourd'hui 7 ! Et on pourrait allonger la liste des

politiques assumées par les gouvernements successifs qui ont creusé délibérément les soi-disant déficits de la sécurité sociale : exonérations massives de cotisations, concessions toujours plus grandes accordées au CNPF puis au MEDEF. Tout cela payé par les salariés, sous forme de remboursements, de franchises médicales, de réformes à répétition des retraites imposant les sacrifices toujours aux mêmes. Jean-Marc Ayrault a souhaité malheureusement s'inscrire dans les mêmes pas. « Il y aurait une incohérence à augmenter les coûts du travail au moment où l'on souhaite baisser les charges des entreprises », vient-il de déclarer pour défendre la compensation par l'État de la hausse des cotisations retraites des employeurs, notamment par une baisse de leurs cotisations familiale. Ainsi, 100 % de la facture est adressée aux salariés ! Oui, il est possible de rassembler sur un projet progressiste de réforme des retraites : les jeunes, premières victimes du passage à 43 ans de la durée de cotisations (trimer jusqu'à 66 ans ou partir avec une retraite de misère !); les retraités déjà précarisés (même avec 1100 euros par mois)



qui vont subir une nouvelle perte de leur pouvoir d'achat ; les salariés notamment en fin de carrière qui aspirent à souffler. Ne soyons pas dupes des projets de la droite qui continue à semer la division au nom des prétendues inégalités entre régimes de retraite alors que malgré la diversité des modes de calcul, hérités de l'histoire, les salariés du privé et de la Fonction publique arrivent au même niveau de retraite. Ce que veut la droite, comme l'écrit Xavier Bertrand, ancien ministre des Affaires sociales, c'est le report de l'âge légal à 65 ans et « un système d'épargne » (comme le mot est bien choisi pour qualifier un

Les salariés, les actifs et les retraités, les citoyens qui ont voté pour François Hollande étaient en droit d'attendre que la nouvelle réforme des retraites commence par s'attaquer à une nouvelle répartition des richesses.

système par capitalisation qui a fait faillite en Suède et aux USA !) Les sénatrices et les sénateurs du groupe communiste abordent avec détermination le prochain débat sur les retraites en se nourrissant des apports des syndicalistes, des acteurs associatifs opposés à cette réforme injuste et déséquilibrée. Nous entendons ensemble faire progresser d'autres pistes : taxation des revenus financiers, modulation des cotisations sociales en fonction des politiques menées ou non en faveur de l'emploi, des salaires et de la formation... Nous ne ménagerons pas non plus nos forces pour obliger le gouvernement à améliorer sérieusement les quelques avancées prévues dans la loi sur la prise en compte de la pénibilité (on est très loin du compte ici) et du handicap pour réduire les inégalités hommes-femmes, pour que les études soient prises en compte au même titre que les stages (quel cynisme de demander aux ex-étudiants de racheter leurs années avec une aumône de 1000 euros pour seulement un an) etc. Mais même ces améliorations ne pourront modifier les grandes lignes du projet. Plus que jamais le rassemblement des forces progressistes du pays est nécessaire pour faire grandir concrètement l'exigence d'un nouveau projet de société.



Pénurie universitaire

Brigitte Gonthier-Maurin,
Sénatrice des Hauts-de-Seine.

La loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) de 2007 et le passage aux responsabilités et compétences élargies de 2008, mises en place par le précédent gouvernement, ont placé les universités en situation de grande difficulté. L'autonomie accordée a essentiellement consisté en un transfert de la gestion de la pénurie budgétaire de l'Etat vers les universités, devenues vecteur d'application de la RGPP dans l'enseignement supérieur. Et ces dispositions n'ont pas été remises en cause par la loi relative à l'enseignement supérieur et la recherche adoptée par le Parlement l'été dernier, raison pour laquelle mon groupe avait voté contre ce texte. Nulle surprise donc que cette année encore, la rentrée universitaire soit très compliquée. 15 universités sur 76 sont en déficit ; les autres universités n'atteignent l'équilibre budgétaire qu'au prix de mesures d'économie aussi drastiques que dangereuses : diminution du fonds de roulement inférieur aux 30 jours réglementaires, gel des postes et non renouvellement des CDD qui aggravent la précarité dans un secteur qui y est déjà confronté de manière massive. Le gouvernement avance la création de 1000 postes par an, mais comment s'en féliciter quand ils ne compensent même pas le gel des emplois depuis 2008 et que 500 emplois gelés viennent s'y ajouter pour 2014 ? Comment y voir une avancée, alors que le budget 2014 ne finance toujours pas le glissement vieillesse technicité (GVT) qui augmente mécaniquement, chaque année, le coût de la masse salariale des établissements ? La situation est si grave que certaines universités devront utiliser l'argent de ces postes pour payer des frais de fonctionnement aussi élémentaires que le chauffage que la faiblesse des dotations de l'Etat ne permet plus d'assurer ! Du coup, les conditions d'études se dégradent pour les étudiants : des heures d'enseignements mutualisées ou supprimées ; des capacités d'accueil limitées ouvrant la voie à une sélection injuste ; des formations fermées, quand ce ne sont pas des sites entiers ! Quant au budget global de l'enseignement supérieur et de la recherche, il est cette année en diminution si l'on tient compte de l'inflation. Cette situation nous inquiète d'autant que cette même rentrée a vu la mise en place, non sans difficultés, des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé) chargées de former les enseignants et les conseillers d'éducation. Quid alors dans ce contexte, de la garantie des moyens qui leur seront accordés et du respect des nombreuses missions qui leur ont été assignées par la loi de refondation de l'école ? Nous le savons bien, il sera impossible de remédier à cette situation sans ruptures fondamentales ni moyens supplémentaires, et l'État doit assumer pleinement ses responsabilités pour la réussite de tous.



Conférence environnementale

Les ambiguïtés de la fiscalité écologique

Évelyne Didier, sénatrice de Meurthe-et-Moselle.

Le gouvernement s'était engagé à réunir tous les ans les acteurs de la transition écologique. Pour la deuxième année consécutive, la Conférence environnementale s'est donc tenue les 20 et 21 septembre derniers au Conseil économique social et environnemental, place d'Iéna à Paris. Associations, ONG, syndicats, entreprises, parlementaires comme moi-même et gouvernement, pas moins de 500 personnes, ont participé à cinq tables rondes, chacun apportant ses propositions au nom de son organisation. On ne peut pas vraiment parler d'échanges, mais plutôt d'une série de prises de parole sous la houlette d'un modérateur. Économie circulaire, emploi, eau, biodiversité marine et éducation à l'environnement, tels étaient les thèmes choisis cette année par le gouvernement. Rendez-vous utile pour certains, grand-messe verte pour d'autres, la Conférence environnementale est devenue un événement de la rentrée que personne ne boude, même si certains ne viennent que pour être vus et repartent dès que les caméras ont quitté les lieux. Comme il est d'usage, la conférence s'est ouverte par un discours du Président de la République pour « donner le cap » et annoncer quelques mesures attendues. Elle a été conclue par le Premier ministre. Si la conférence de 2012 fut marquée par l'annonce de la création de l'Agence de la biodiversité, dont malheureusement nous attendons toujours la mise en place, cette année, le chef de l'État a voulu fixer des objectifs chiffrés en matière énergétique : diviser la consommation d'énergie par deux d'ici à 2050, réduire la consommation d'énergies fossiles de 30 % d'ici à 2030 et réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité de 50 % d'ici à 2025. Nous souscrivons globalement à ces objectifs, à la condition que ceux qui sont les premières victimes de la précarité énergétique soient aidés comme il convient. La CGT, pour sa part, a réaffirmé la nécessité de lutter efficacement contre les gaz à effet de serre tout en répondant aux besoins de la population et de l'industrie. Quant au PCF, il propose depuis longtemps un mix énergétique porté par le service public. La loi sur la transition énergétique, prévue finalement en 2014 après les municipales, devrait mettre en œuvre ces objectifs. Nous saurons à cette occasion, lors des débats parlementaires, réaffirmer nos choix. À ce sujet, des mesures ont déjà été prises par le gouvernement comme le plan de rénovation de l'habitat présenté en mars dernier et dont le but est de favoriser la sobriété et l'efficacité énergétique. Sachant que le coût moyen des travaux à réaliser pour lutter contre le gaspillage d'énergie est de l'ordre de 25 000 euros et qu'il n'est prévu qu'une aide moyenne de 1350 euros, cette mesure risque de ne pas avoir d'impact pour les foyers les plus modestes qui, on le sait, sont les plus touchés par la précarité énergétique. Par ailleurs, le gouvernement a inscrit la Contribution Climat Énergie, une nouvelle taxe « verte », au budget 2014. Intégrée aux taxes existantes sur les produits pétroliers, elle sera calculée en fonction des émissions de gaz à effet de serre. Indolore en 2014, elle devrait rapporter à terme 4 milliards d'euros, dont un milliard seulement irait financer la transition énergétique, le reste alimentant le financement du CICE, le Crédit Impôt Compétitivité Emploi. Nous touchons là du doigt toute l'ambiguïté de la fiscalité « écologique ».

On affiche des objectifs de réorientation de l'économie vers un plus grand respect de l'environnement et, en réalité, on en profite pour remplir les caisses de l'État au profit d'autres objectifs.

générale sur les activités polluantes, payée par les collectivités sur les tonnes enfouies ou incinérées, rapporte environ un milliard d'euros à l'État. À peine un tiers de cette somme est reversé aux collectivités pour les aider à améliorer leurs outils. Réorienter les taxes acquittées par les contribuables afin de favoriser un comportement plus responsable au regard de l'environnement et des hommes, nous partageons cet objectif. Mais cela doit se faire en allégeant d'autres prélèvements tout en étant particulièrement attentif aux personnes les plus fragiles de notre société. Autre exemple, le projet de loi de finances pour



2014 prévoit une nouvelle hausse de la TVA concernant la gestion des déchets qui passerait de 7 à 10 %, alors que l'on vient tout juste de passer de 5,5 à 7 %. Une nouvelle ponction sur le budget des ménages et une difficulté supplémentaire pour les collectivités. Si diviser par deux le stockage d'ici 2020 mérite d'être examiné, cela ne doit pas passer par un développement inconsidéré de la valorisation énergétique, en clair, par l'utilisation des déchets comme combustible. Promouvoir une économie circulaire,

comme le souhaite le gouvernement et comme le préconisait la première table ronde, c'est favoriser la réparation, le recyclage, le réemploi et la valorisation matière d'abord. Il faudra bien que le gouvernement pose enfin sur la table une véritable politique « déchets », assise sur une stratégie de long terme avec une stabilité et une visibilité des normes et de la fiscalité. Arrêtons de changer sans cesse les règles du jeu, une telle instabilité étant peu compatible avec les investissements de long terme. La politique déchets, c'est d'abord une politique de salubrité publique, un service de proximité qui doit s'organiser dans un territoire pertinent. Entrer par le biais de la fiscalité dans cette problématique n'est pas le bon chemin. Tous les acteurs sur le terrain sont mobilisés, faisons leur confiance. Accompagnons-les, encourageons la prévention, et arrêtons les mesures punitives. Alors que l'économie circulaire devait être le sujet phare de cette Conférence environnementale, les débats n'ont pas permis de dégager un message fort, compris et partagé par tous. Espérons que la feuille de route écrite par le gouvernement saura mobiliser le pays autour d'un sujet qui mérite d'avancer.

Dans ces pages



Évelyne Didier



Marie-France Beaufils



Pierre Laurent

Paix et démocratie

Pierre Laurent, sénateur de Paris, secrétaire national du PCF.

Plus les jours passent, plus on découvre le cortège d'horreurs que provoque la guerre : plus de 115 000 victimes dont une majorité de civils et des dizaines de milliers de blessés, laissés sans soin ; la détresse des 2 millions de réfugiés au Liban, en Jordanie, en Turquie, au sort de plus en plus précaire ; les 5 millions de déplacés, fuyant les combats et cherchant à échapper à la fois aux exactions des groupes djihadistes et aux bombardements et blocus de l'armée syrienne ; les enlèvements de journalistes et personnels humanitaires étrangers. C'est à l'ensemble d'un peuple syrien déchiré par cette guerre qu'il faut offrir d'urgence un espoir de paix et d'avenir. Plus la guerre continuera, plus l'implantation des groupes djihadistes sera dominante, plaçant les populations sous leur tutelle. Leur objectif proclamé est de créer un État islamiste en Syrie et d'imposer la charia – un projet totalement étranger aux aspirations du peuple syrien, qui s'est levé pacifiquement, en mai 2011, pour la démocratie et une société civile. Aucune complaisance d'aucune sorte ne peut être de mise à l'égard des djihadistes. D'autant que le régime de Bachar Al Assad se sert de leur présence pour se parer de la lutte contre le terrorisme et l'intégrisme afin de faire oublier sa propre responsabilité dans la guerre qu'il mène contre son peuple. Ce tableau est sombre... Toutefois, l'accord survenu, il y a quelques semaines à l'ONU, en faveur de la destruction de l'armement chimique syrien constitue une vraie avancée diplomatique. Pour la première fois depuis le début du conflit, le Conseil de sécurité s'est unanimement prononcé, en contraignant le régime syrien à accepter et à mettre en œuvre le processus de destruction de son armement chimique. Les opinions publiques ont pesé sur l'attitude des USA et de la Russie pour imposer cet accord. L'ONU, elle, a rempli son rôle et les aventures guerrières ont été repoussées. Cette ouverture diplomatique confirme qu'il n'y a aucune fatalité à la poursuite de la guerre dès lors qu'existe une volonté politique suffisamment déterminée pour y mettre fin. Le caractère international et régional qu'a pris ce conflit, après l'avoir nourri, doit maintenant permettre d'en sortir. C'est le but de la tenue de la Conférence pour la paix en Syrie, dite Genève II, prévue pour mi-novembre, et qui doit permettre de réunir, sous l'égide de l'ONU et avec l'engagement des puissances impliquées – USA, Russie, Iran, UE – l'ensemble des acteurs syriens, représentants du régime et de l'opposition syrienne, hormis les djihadistes. Son objectif est d'ouvrir une issue politique qui non seulement mette fin à la guerre, mais aussi avance vers la construction d'une Syrie démocratique et pacifique. Car la priorité est de faire cesser les violences. Vouloir mettre un terme aux crimes de guerre et crimes contre l'humanité, c'est agir pour arrêter les affrontements. Il n'y a pas de guerre propre et aucune des deux parties ne sortira vainqueur sans ouvrir aussitôt de nouveaux fronts. Il s'agira aussi d'engager rapidement les conditions du retour des réfugiés et déplacés et reconstruire le pays. Mais parvenir à ces accords exige la tenue de discussions entre les différentes parties syriennes, une opposition rassemblée dans toute sa diversité, sans exclusive ni préalable, et des représentants du régime convaincus d'en finir avec cette guerre et d'ouvrir une nouvelle page de l'histoire de la Syrie. À l'issue de cette Conférence, l'émissaire de l'ONU, Lakhdar Brahmi, proposera la création d'un gouvernement de transition en charge de tous les pouvoirs relevant jusqu'alors de l'exécutif de l'État syrien, pour préparer une nouvelle Constitution et de nouvelles élections ; ceci afin de jeter les bases d'un État de droit démocratique, civil et pluraliste. C'est sur cet horizon que réside l'espoir pour la paix et la justice du peuple syrien. Pour y parvenir, la France doit jouer un rôle positif si elle accepte de s'engager dans ce processus politique, qui fait reculer les logiques de guerre, en donnant toute sa place à la diplomatie. Elle retrouverait une image positive, sérieusement écornée suite à la manière dont elle a conduit sa politique sur la crise syrienne. C'est le vœu des Français eux-mêmes qui attendent de leurs représentants des actions pour la paix et la démocratie.



Risques technologiques

Un moratoire est nécessaire

Marie-France-Beaufils, sénatrice d'Indre-et-Loire.

La directive Seveso, du nom de la catastrophe qui eut lieu en Italie, est une directive européenne qui oblige les États à identifier les sites industriels présentant des risques d'accident majeurs. L'objectif premier devrait consister à réduire le danger de l'activité à la source. Il y a plus de 1200 sites Seveso en France. C'est un sujet que je connais particulièrement bien, puisqu'à Saint-Pierre-des-Corps, la ville dont je suis maire, trois sites Seveso sont soumis à des Plans de Prévention de Risques Technologiques (Prima-gaz, et deux dépôts de stockage, remplissage, et distribution d'hydrocarbures.) Deux questions essentielles se posent, les études de danger, de la seule compétence des industriels et de l'État, et le financement des travaux sur les habitations, à la charge des habitants et des communes. L'État et l'industriel s'accordent pour la mise en œuvre de l'étude de danger. L'expert est choisi par l'entreprise qui doit chercher à empêcher l'accident éventuel en modifiant les processus de production, son organisation, en mettant en place des mesures de sécurisation de l'outil industriel. Cette recherche de la réduction de danger à la source trouvera sa limite dans ce que le texte appelle « l'économiquement acceptable ». De ces préconisations plus ou moins importantes dépendront celles sur les habitations du voisinage. Plus les risques à la source seront atténués plus les travaux des particuliers seront faibles et vice versa. Pourquoi ne donnons-nous pas les moyens aux habitants et aux élus de désigner de leur côté un expert indépendant qui pourrait aider à mieux comprendre les propositions et surtout à faire des contre-propositions utiles à tous ? Les habitants pris isolément pas plus que les élus n'ont la connaissance suffisante pour apprécier les éléments très techniques des préconisations proposées. Comment imaginer que les habitants, les premiers concernés par ces choix, soient absents de ce processus, alors que des décisions importantes en termes de travaux sur le site industriel auront des conséquences financières pour les habitants eux-mêmes ? L'expropriation ou le délaissement pouvant être la conséquence extrême d'une décision

de dépense à minima. Rien dans les textes législatifs ou réglementaires n'impose de règles contraignantes pour limiter le risque à la source. Les PPRT imposent de façon unilatérale des travaux de sécurisation, d'isolation sur les habitations. Ils touchent bien souvent des ménages modestes, des retraités. Les expropriations provoquent des bouleversements dans les vies familiales. Les familles n'ont qu'à exécuter des obligations fixées par l'industriel après le scénario fixé par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement. Certes, le financement peut éventuellement peser sur les comptes de l'entreprise si les travaux sont importants. Pour prévenir des catastrophes naturelles, des cotisations supplémentaires sont prévues pour prendre en charge les frais occasionnés par les conséquences des dites catastrophes. Pourquoi ne pas imaginer un système similaire pour le financement des préventions des catastrophes technologiques ou créer un fonds de solidarité auquel participeraient les entreprises ?

Les habitants pris isolément pas plus que les élus n'ont la connaissance suffisante pour apprécier les éléments très techniques des préconisations proposées.

De tels travaux sur les habitations ou des expropriations ne peuvent être supportés financièrement par les communes. Cela semble totalement incohérent et ce d'autant plus pour les permis de construire accordés avant 1983 qui relevaient de la seule décision de l'État. Les habitants qui, de leurs côtés, ont construit alors qu'ils en avaient l'autorisation, ne doivent pas plus, être pénalisés. Quant à la proposition d'un plafond de 20 000 euros préconisé par la loi, cela semble en règle général très en dessous des besoins et laisse donc à la charge des familles des sommes trop importantes à régler ou des travaux insuffisants pour assurer la sécurité. Il est indispensable aujourd'hui de remettre à plat la loi afin d'optimiser la sécurité de tous et de redéfinir les responsabilités et de clarifier durablement la question du financement. Nous demandons donc avec notre groupe un moratoire pour la mise en œuvre des PPRT issus de la loi N° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et à la réparation des dommages et des lois subséquentes, jusqu'au 1er septembre 2014 afin de procéder à une nouvelle concertation avec les acteurs concernés.

Mobilisés contre la fermeture des urgences de l'Hôtel-Dieu à Paris, les élus du groupe CRC demandent l'instauration d'un moratoire immédiat pour mettre un terme aux nombreuses fermetures d'établissements publics ou de services.



Les hôpitaux malades de la rentabilité et de l'austérité

C'est un premier succès, mais il reste fragile. Les urgences de l'Hôtel-Dieu ne fermeront pas le 4 novembre, comme l'Assistance publique des Hôpitaux de Paris et l'Agence régionale de santé l'envisageaient dans un premier temps : la mobilisation des personnels et de leurs syndicats, des usagers et d'un grand nombre d'élus a permis de repousser cette échéance fatale à un service pourtant reconnu. Mais le report « *sine die* » de cette fermeture annoncé par Marisol Touraine au cœur de l'été demeure incertain. Une fois les élections municipales passées, le dossier pesant lourdement sur ces échéances, rien ne dit que le gouvernement ne fera pas volte-face. Surtout que la direction de l'AP-HP continue d'agir comme si de rien n'était, poursuivant méthodiquement son entreprise de restructuration : réduction de l'offre de soin, par le non-renouvellement de vacations médicales notamment ; transferts de lits... Tout est bon pour poursuivre ce démantèlement progressif. Et malheur à qui s'y oppose. Le médecin urgentiste Gérard Kierzek a été démis de ses fonctions de responsable du SMUR ; et trois militants syndicalistes ainsi que deux organisations syndicales USAP-CGT et SUD Santé sont assignés devant le Tribunal administratif, le 15 novembre prochain, par la direction de l'AP-HP. Des sanctions « éminemment politiques clairement destinées à dissuader la mobilisation », analysent les sénateurs communistes qui dénoncent la criminalisation de « celles et ceux qui se mobilisent pour l'intérêt général quand, de toute évidence, le projet de restructuration de l'AP-HP semble plus dicté par des impératifs fi-



nanciers, pour ne pas dire spéculatifs, que par des motifs de santé publique ». Dans un communiqué commun Laurence Cohen et Pierre Laurent s'indignent contre cette « chasse aux syndicalistes » et « ces méthodes d'intimidation ». « Nous continuons pour notre part, déclarent les deux élus, à soutenir cette lutte exemplaire pour que les différents services et les urgences de l'Hôtel-Dieu puissent fonctionner et pour éviter la catastrophe sanitaire prévisible si les 45 000 personnes accueillies annuellement devaient être pris en charge par d'autres hôpitaux parisiens déjà plus que saturés. » Le cas de l'Hôtel-Dieu est loin d'être isolé. Depuis plusieurs mois, les fermetures d'établissements ou de services, les restructurations en tous genres se multiplient. Il

faut dire que tout a été fait ou presque pour fragiliser les établissements publics au profit, des cliniques privées : la tarification à l'activité, la convergence tarifaire et les gels de crédits destinés au financement des missions de service public, appliqués jusqu'en 2012, comme la baisse des tarifs hospitaliers imposés à l'occasion de la dernière loi de financement de la sécurité sociale, tout concoure à plonger les hôpitaux publics dans une situation intenable. « Si rien n'est fait, les fermetures de services, de maternités de proximité ou d'établissements de santé, annoncées ou qui ont déjà eu lieu, auront pour conséquence de fragiliser notre maillage territorial de santé, avec des risques potentiellement importants sur la qualité de l'offre sanitaire et donc sur la santé des populations, pronostiquent les membres du groupe CRC. Afin de remédier à cette situation, qui s'accompagne par ailleurs de la suppression prévisible de 30 000 personnels hospitaliers, alors même que les patients subissent déjà le manque criant de personnels, nous avons déposé une proposition de loi instaurant un moratoire sur la fermeture des hôpitaux et de leurs services. Si la gauche se rassemble au Sénat où elle est majoritaire, il est possible de la voter et de marquer ainsi un changement de cap en matière de politique de santé publique. »

Dans ces pages



Laurence Cohen



Michel Billout



Guy Fischer

DIRECT DU GAUCHE

La maternité des Lilas doit rester aux Lilas : Éliane Assassi a tenu à apporter son soutien au Comité de défense mobilisé depuis plusieurs mois pour obtenir le maintien de la maternité dans la ville. L'établissement est en effet menacé d'une délocalisation dans les locaux du Centre hospitalier de Montreuil, alors qu'un projet de rénovation, rendu nécessaire par la vétusté et l'exiguïté des locaux, avait été validé en septembre 2012. Avant que l'Agence régionale de santé ne revienne sur ce projet, en juin, pour des raisons financières. La maternité des Lilas doit continuer de vivre aux Lilas « parce qu'elle contribue et favorise l'égalité d'accès aux soins sur le territoire, et on le sait, les naissances ne cessent d'augmenter en Seine-Saint-Denis, souligne l'élue du département et président du groupe CRC. Il est aussi primordial que la liberté de choix de la structure de l'accouchement puisse être exercée. La maternité des Lilas offre un projet médical d'alternative entre une structure hospitalière et une maison de naissance, en proposant la prise en charge globale de la naissance, de l'orthogénie et de la gynécologie pour le bien-être de la mère, du couple et de l'enfant dans un environnement adapté. Elle ne peut être viable qu'en autonomie totale avec un bâtiment dédié et imaginé pour ce projet. En ce sens, j'ai interpellé la ministre des Affaires sociales et de la Santé afin qu'elle prenne la mesure de la responsabilité qu'elle endosse si elle sacrifie au nom de la rentabilité, la satisfaction des besoins en santé de la population de la Seine-Saint-Denis. » Dans ce courrier, Eliane Assassi rappelle notamment que la maternité ne souffre pas d'un déficit structurel, mais d'un sous-financement imputable au mécanisme de tarification à l'activité et que sa situation n'est qu'un exemple parmi d'autres « qui témoignent de la prédominance des intérêts économiques », alors que pas un mois ne se passe sans que la presse, les élus locaux ou les représentants des personnels n'annoncent la fermeture d'un service, d'un hôpital ou d'une maternité de proximité.

Justice

Le scandale des tribunaux délocalisés

Attribuée à François Zocchetto, le président du groupe centriste, qui redoute, du fait de la limitation du cumul des mandats à laquelle il s'est farouchement opposé, « un Parlement monolithique peu représentatif des Français », avec en particulier un Sénat « sous la tutelle des partis politiques ». Alors qu'aujourd'hui, c'est bien connu, le Parlement est à l'image de la diversité de la population française, et le Sénat totalement indépendant...

La médaille du Palais

On pensait que le terme de délocalisation était uniquement réservé aux entreprises ou aux services. Erreur : il s'applique désormais aux tribunaux. Sur un site jouxtant le centre de rétention administrative du Mesnil-Amelot, à côté d'une caserne de CRS, s'est ouverte il y a peu une annexe du Tribunal de grande instance de Meaux où se tiennent les audiences des juges de la liberté et de la détention, qui ont pour mission de statuer sur le maintien ou non en rétention des étrangers en instance d'éloignement. Une annexe similaire aux TGI de Bobigny doit ouvrir prochainement. Elle sera installée au rez-de-chaussée de la zone d'attente pour personnes en instance de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle... Plusieurs sénateurs du groupe CRC ont pu visiter, dès le 17 septembre, ces deux salles d'audience d'un genre particulier. « Cette visite, dont la presse s'est largement fait l'écho, indiquent-ils, a conforté notre conviction que, du fait de leur isolement et de leur promiscuité avec des bâtiments dépendants du ministère de l'Intérieur, ces annexes ne sont pas compatibles avec le respect des principes d'indépendance et d'impartialité de la justice, ne permettent pas d'assurer la publicité des débats et compromettent un exercice effectif des droits de la défense.

» À Meaux, précise Michel Billout, l'un des visiteurs, « cette annexe ne correspond en rien à l'idée qu'on peut se faire d'un tribunal. Difficilement accessible par les transports, elle est loin d'offrir les garanties nécessaires à l'impartialité de la justice ni à la publicité des débats indispensable pour l'équité de la justice. J'estime que c'est une véritable justice d'exception pour les étrangers qui risque de s'organiser, rendue à l'écart des palais de justice et du public, à la demande et sous le seul regard de l'administration précisément chargée de mettre en œuvre la politique d'éloignement. Le transfert d'avocats, de greffiers et de magistrats pour défendre et juger dans des locaux dépendant du ministère de l'Intérieur constitue une atteinte à l'indépendance de la justice. » Ce n'est pas la première fois que la justice tente de faire le mur. En 2006, le Conseil National des Barreaux, le Barreau de Marseille et le Syndicat des Avocats de France avaient obtenu que la Cour de cassation interdise, par trois arrêts du 16 avril 2008, l'utilisation d'une salle d'audience délocalisée située à l'intérieur même du centre de rétention du Cannet à Marseille. « La justice doit être rendue publiquement, être indépendante et impartiale, dans des conditions identiques à tous les justiciables, rappelle le sénateur de Seine-et-Marne. Cela implique qu'elle soit rendue dans un palais de justice identifiable de tous et accessible à tous, dans le respect de l'indépendance des



juges et des droits de la défense, et non dans un lieu d'enfermement dans lequel les avocats seraient privés du soutien de leur Ordre et des moyens d'assurer une défense de qualité. Le juge des libertés et de la détention et l'avocat seront isolés, à l'écart de leurs collègues, et sous la pression constante de la police, chargée à la fois de gérer la Zone d'attente pour personnes en instance et de saisir le juge. Je partage donc totalement le point de vue exprimé par le Conseil de l'ordre des avocats de Seine — Saint-Denis en mars dernier : les motifs budgétaires invoqués pour justifier cette délocalisation dissimulent en réalité la volonté de transformer le contrôle du juge en simple formalité d'enregistrement. Je reste donc fermement opposé à l'organisation de cette justice délocalisée et crois, plus que jamais, à la nécessité de résistance et de contrôle des élus comme des citoyens du fonctionnement de nos institutions : sans ce contrôle, il n'est pas de liberté ni de démocratie. » Sur ce dossier, les sénateurs franciliens du groupe CRC (1) souhaitent rencontrer Christiane Taubira, la garde des Sceaux, « le cas échéant, écrivent-ils dans le courrier qui lui ont adressé, en vous accompagnant pour une visite de ces locaux, afin de vous faire partager notre conviction que le gouvernement s'honorerait à renoncer à mettre en œuvre des dispositions susceptibles de dégrader durablement l'image de la justice. »

LE REGARD DE Guy Fischer, sénateur du Rhône.

KEM-ONE ou le redressement improductif

Dès la rentrée de l'automne, après avoir rencontré à plusieurs reprises les syndicats CGT du chimiste KEM-ONE, je suis intervenu auprès d'Arnaud Montebourg, ministre du redressement productif. KEM-ONE, l'un des fleurons de la chimie française, avait été honteusement mis en redressement judiciaire en mars 2013 du fait de la cession par Arkéma de son pôle vinylique à l'homme d'affaires américain véreux Gary Kleish. Comment en est-on arrivé là ? La CGT dresse une analyse sans concession dont j'ai pu éprouver la justesse. Depuis des années, le pôle vinylique d'Arkéma était sur la sellette. Investissement insuffisant, quasiment pas de recherche, politique commerciale morne, bref, perte des marges, vente de certains des produits en dessous du prix du marché... tous les éléments de la mise en liquidation ont été très vite réunis. Cela étant, il a été clairement analysé que le problème n'était pas industriel : l'outil de travail reste fiable moyennant la mise en œuvre des investissements nécessaires. Le problème est donc clairement de gestion et d'actionariat ! Lors du Comité central d'entreprise du 10 septembre dernier, trois offres de reprise furent déposées : celle du fonds d'investissement américain Sun Capital, de la société d'investissement Open Gate... et celle du syndicat CGT. Il me semble

évident que ces sociétés financières se soucient fort peu du savoir-faire, de la qualité du produit (le PVC masse de Saint-Fons, inventé sur place, est unique et très demandé), pas plus que du sort des 1 300 salariés des sites menacés et des quelque 20 000 emplois induits ! Le projet du syndicat CGT — que j'ai examiné — comporte quant à lui les trois garanties qui, de l'avis même de l'administrateur judiciaire, sont un gage de sérieux :

- Le projet économique est rentable ;
- Les emplois sont sauvegardés dans leur totalité ;
- Le montage proposant la création d'un consortium d'actionnaires est de nature à garantir la pérennité de l'activité et les débouchés, avec, en outre, une entrée de l'État dans le capital via la BPI et les deux régions concernées, PACA et Rhône-Alpes.

Dans les derniers jours, une nouvelle offre a été déposée devant le Tribunal de commerce de Lyon : il s'agit d'un industriel français qui dirige le groupe autrichien Donau Chemie. Est-il plus sérieux économiquement parlant ? Quoi qu'il en soit, il fonde son projet, comme ses concurrents américains, sur la suppression d'environ 130 emplois ! C'est le 12 décembre prochain que le tribunal de commerce de Lyon devrait statuer sur ces offres de reprise. Voici pour ma part ce que j'ai

dit au ministre du redressement productif, Arnaud Montebourg : « Les salariés qui œuvrent avec fierté et espérance à la pérennisation de leur activité et de leur savoir-faire ne comprendraient pas que vous ne soyez pas à leurs côtés au moment où ils jouent leur avenir, celui de leurs familles et celui du rayonnement de la chimie française. Ils seraient en revanche mis en confiance par l'engagement concerté et responsable de leur syndicat, de leur ministre, des collectivités territoriales et des partenaires économiques, en vue de créer ensemble une véritable filière vinylique française. » Aujourd'hui, la balle est dans le camp du ministre du Redressement productif. Inutile de dire que les salariés sont plus que dubitatifs.

►►► Repères :

L'un des grands industriels français de la chimie. 2^e producteur européen de PVC. Numéro un en France. 2 600 emplois. 22 sites industriels dont Saint-Fons dans le Rhône et Balan dans l'Ain. Siège social à Lyon.